

RAPPORT DU JURY DES EPREUVES D'ACCES A L'INSTITUT REGIONAL D'ADMINISTRATION DE BASTIA

SESSION 2013-2014 (EPREUVES DE MARS A MAI 2014)

En vue d'accéder à des postes d'encadrement dans l'administration d'Etat, 2063 candidats ont choisi de s'inscrire à l'un des trois concours d'admission à l'IRA de Bastia. 307 ont été sélectionnés pour les épreuves d'admissibilité et 125 ont été admis. Tous les postes offerts ont été pourvus. Les épreuves se sont déroulées de mars à fin mai 2014. Les épreuves écrites se sont déroulées, comme l'année précédente, dans de bonnes conditions avec l'appui des préfetures dans les différents lieux d'examen. Les épreuves orales se sont tenues à l'IRA de Bastia. L'ensemble du processus a pu être mené à bien grâce à l'expérience et au professionnalisme des équipes de l'IRA dirigé par M. Yvon ALAIN. Je remercie tout particulièrement M. Didier GRASSI et Mme Christel VIRGITTI, en charge notamment des concours. Les candidats comme les membres du jury ont pu apprécier les conditions favorables et la bonne organisation en place.

Deuxième année d'entrée en vigueur de la réforme du concours des instituts régionaux d'administration introduite par l'arrêté du 27 juillet 2012, la session 2013 a confirmé à Bastia l'intérêt du nouveau format des épreuves destiné à mieux appréhender les motivations des candidats et leur potentiel de compétences. Les exigences de connaissances correspondent au socle minimal nécessaire à une bonne intégration dans l'administration d'Etat. Dans le même temps, la professionnalisation des jurys est assurée avec une formation des membres de jury organisée par la DGAFP et le recours à des méthodes harmonisées de sélection, traduites par des grilles communes d'évaluation des candidats.

Ce rapport présente le portrait statistique des candidats et des résultats de cette session 2013-2014 et les principaux enseignements que les membres du jury ont paru utile de faire partager aux candidats ou futurs candidats pour éclairer leurs orientations et le cas échéant guider leur préparation au concours de la prochaine session. Je remercie tous les membres du jury qui, avec la diversité de leur expérience professionnelle et personnelle et l'implication constante qui fut la leur, ont exercé leur jugement avec beaucoup de rigueur et ont contribué à la rédaction des conclusions exposées ici.

1. Des épreuves sélectives et des candidats venus d'horizons divers

1.1. Le bilan statistique sur les trois concours

Le nombre de postes offerts est identique pour chaque IRA et était réduit de 3 pour le concours externe et de 2 pour le concours interne par rapport à la session 2012.

Comme les autres années, les candidats à l'IRA de Bastia ont été davantage présents aux épreuves écrites que dans les autres IRA. Bien que plus favorable à Bastia, ce

taux de présence est en baisse pour le troisième concours et le concours externe et ne peut qu'être regretté eu égard à son impact en termes de coût et d'organisation. Les candidats qui s'inscrivent doivent prendre conscience de leur responsabilité et éviter les inscriptions sans intention de passer les épreuves.

Les effectifs présents aux épreuves étant proches, le taux d'admissibilité et d'admission est très proche entre les différents IRA. La sélectivité à l'entrée de l'IRA de Bastia se situe exactement à la moyenne des autres IRA pour les trois concours.

11% des candidats au concours externe ont été reçus, tandis que 8% des candidats aux concours interne et troisième concours ont connu ce succès.

Répartition des candidats aux concours de l'IRA de Bastia

	Concours externe	Concours interne	Troisième concours
Postes offerts	67	50	8
Inscrits acceptés	1098	819	139
Présents aux écrits	630	635	97
<i>Taux de féminisation présence aux écrits</i>	57%	64%	60%
Admissibles	167	122	18
<i>% d'admissibles</i>	27%	19%	19%
<i>Taux de féminisation admissibles</i>	61%	65%	61%
Admis	67	50	8
<i>Taux de féminisation admis</i>	58%	54%	50%
Liste complémentaire	12	8	1
<i>Taux de sélectivité (présents écrits/admis)</i>	9,4	12,7	12,1
<i>% admis/présents aux écrits</i>	11%	8%	8%

Source : DGAFP-IRA de Bastia

La moyenne des notes du dernier admis s'établit entre 11,38 et 11 selon le concours, soit un niveau très proche entre les trois concours.

Moyennes des notes au concours de l'IRA de Bastia

	Concours externe	Concours interne	Troisième concours
Moyenne des admissibles	9,50	9,29	8,38
Moyenne générale du dernier admis	11,38	11,07	11,00

Source : DGAFP-IRA de Bastia

1.2. Le profil des candidats

Les seules statistiques disponibles sur le profil des candidats concernent le taux de féminisation, ce qui ne permet pas de dresser des constats sur l'âge des candidats ou leurs parcours diplômant et professionnel qui seraient intéressants à analyser.

Les trois concours recueillent plus de candidatures féminines que masculines à l'IRA de Bastia comme dans les autres IRA. Au concours externe, les épreuves d'admission ne changent pas la féminisation constatée aux écrits. Les candidates des concours internes et troisième concours ont eu plus de difficultés à franchir les épreuves orales.

Taux de féminisation aux concours de l'IRA de Bastia

	Concours externe	Concours interne	Troisième concours
Taux de femmes présentes aux écrits	57%	64%	60%
Taux de femmes admissibles	61%	65%	61%
Taux de femmes admises	58%	54%	50%

A travers les auditions, se dessine le portrait d'une génération d'étudiants, de fonctionnaires ou de personnalités venues du secteur privé, dotés d'un bon niveau académique et animés par des motivations variables mais le plus souvent sincères. Parmi les candidats externes, rares sont ceux qui n'ont aucune expérience professionnelle sous forme de stage ou même de début de carrière. Les candidats internes proviennent de tous secteurs de l'administration. Les candidats du troisième concours d'horizons professionnels divers. Certains candidats remplissent d'ailleurs les conditions pour se présenter à deux, voire même trois concours, ce qui peut poser des questions sur la distinction que l'on souhaite conserver entre ces trois voies d'accès à la fonction publique.

2. Les épreuves écrites d'admissibilité

2.1. Le choix des sujets et la procédure de correction

Le choix des sujets est commun à tous les IRA et fait l'objet d'une procédure conduite par la DGAFP. Depuis la dernière réforme des concours, des thèmes fixés par arrêté ministériel limitent le champ des sujets. Les domaines abordés restent cependant très ouverts et il est attendu des candidats une bonne connaissance du contexte général de l'administration. Pour la session 2013, les thèmes arrêtés par l'arrêté du 14 juin 2013 étaient les suivants :

- L'Etat, garant de l'égalité des chances

- Le rôle de l'Etat en matière économique
- Gestion publique et performance dans les services publics
- L'Etat et son organisation territoriale
- Le système éducatif
- Développement durable et politique publique.

La correction des épreuves écrites est assurée par le jury de chaque IRA suivant une grille d'appréciation commune à l'ensemble des IRA. Une réunion préalable du jury s'est tenue à Bastia pour assurer une homogénéité des orientations de correction et organiser les échanges entre correcteurs des mêmes épreuves. La réunion d'admissibilité a par la suite permis de s'assurer de la cohérence des corrections opérées par les binômes de correcteurs.

2-2. L'appréciation portée sur les copies et les conclusions à en tirer

La composition du jury associe des membres ayant déjà eu une ou plusieurs expériences de jury de l'IRA et des membres nouveaux. Tous les membres du jury appartiennent à l'administration et la très grande majorité a suivi la formation dans l'un des IRA. Leur connaissance de l'administration et des IRA est un gage de leur capacité à corriger en tenant compte au mieux des attentes du concours et des capacités des candidats.

Les notes traduisent des écarts sensibles entre les candidats mais un nombre important autour de la moyenne et donc faiblement discriminé par l'écrit.

Notes aux épreuves écrites des candidats admissibles

	Concours externe (moyenne des deux épreuves)	Concours interne	Troisième concours
Note la plus basse	9,29	9	8
Note la plus haute	16,7	15	14
moyenne	9,5	9,29	8,38

De manière générale, les copies d'écrit ont révélé des faiblesses qui sont autant de recommandations pour les futurs candidats. Sur la forme, on ne saurait trop attirer l'attention des candidats sur la nécessité de veiller à la bonne présentation et aux qualités rédactionnelles de leurs travaux. La bonne syntaxe, la cohérence du plan et la clarté du raisonnement sont indispensables. Quel que soit le concours, il est attendu des candidats qu'ils se mettent en situation opérationnelle et fassent donc preuve de précision et de concision pour apporter au lecteur les éléments utiles. Sur le fond, les connaissances apparaissent souvent lacunaires ou confuses, notamment en droit public traduisant au mieux une préparation insuffisante.

Certaines observations sont plus spécifiques à chacun des concours.

Concours externe

Le concours externe comporte deux épreuves distinctes aux exigences complémentaires : une composition sur un sujet d'ordre général et une série de six questions à réponse courte. Dans leur traitement du sujet « L'administration électronique : que doit-on en attendre ? », les candidats ont parfois eu des difficultés à faire preuve d'esprit critique et d'engagement personnel. Les meilleures copies ont traité le sujet au-delà des exemples les plus connus de l'administration de guichet, en faisant preuve de réflexion et de projection. Le sujet méritait une mise en perspective large abordant de façon nuancée ses dimensions techniques, financières, économiques et juridiques sans omettre le rapport au citoyen, aux différentes catégories d'usagers et le rôle du service public.

Les réponses courtes peuvent nécessiter, compte tenu du temps imparti, des choix dans le traitement du sujet qui sont admis pourvu qu'ils apparaissent clairement énoncés. Ainsi, s'agissant de la question sociale, portant sur la procédure de concertation dans le droit du travail, les candidats ont pu valablement traiter le sujet dans sa dimension nationale comme locale. La brièveté des réponses demandées ne requiert pas un plan détaillé, ce qui n'empêche pas de structurer le propos. Comme dans la composition générale, les candidats doivent se départir de propos ou jugements de valeur.

Concours interne

Au concours interne, une unique épreuve consiste en une rédaction d'une note à partir d'un dossier et la réponse à une ou deux questions en rapport avec le dossier et permettant de vérifier des connaissances générales. Cette épreuve à double contenu est manifestement difficile pour beaucoup de candidats qui n'ont pas fini leur copie. Un grand nombre de candidats n'a fait ni plan, ni conclusion. Certains candidats n'ont traité que la note et n'ont pas ou peu répondu aux questions, ce qui n'est pas dans la nature de l'épreuve qui vise à tester des qualités complémentaires. Les futurs candidats sont donc incités à préparer cette épreuve dans ses deux dimensions.

Sur les connaissances requises, certaines affirmations erronées ou confusions, par exemple entre le Conseil d'Etat et le Conseil constitutionnel, révèlent de graves lacunes et une rigueur insuffisante. Bien que non tournées à la forme interrogative, les questions posées méritent une problématisation qui traduise la maîtrise du candidat et sa capacité à assumer des responsabilités en matière de politique publique.

Troisième concours

Par rapport à la session 2012, le niveau de la note de synthèse a paru plus élevé, peut-être en raison d'un sujet plus accessible. En revanche, les réponses aux questions sont souvent décevantes et parfois absentes. Comme pour les candidats internes, ce déséquilibre ne correspond pas à la nature de l'épreuve. Le style doit être aussi adapté à l'épreuve et au contexte professionnel du service public. Il appartient aux candidats de convaincre de leur compréhension des problématiques de l'administration. La préparation au concours doit permettre d'éviter des confusions regrettables par exemple

sur les différences entre les trois fonctions publiques, la pluralité des juridictions ou les compétences des collectivités territoriales.

3. Les épreuves orales d'admission

3-1. Les attentes du jury et son organisation

Le jury a bien sûr à l'égard des candidats des attentes différentes selon qu'ils se présentent au concours externe, interne ou au troisième concours. Pour ces deux derniers, l'oral se fonde sur le dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP). Les candidats au concours externe fournissent une fiche récapitulant leur expérience et leurs centres d'intérêt ; elle doit être courte et les candidats doivent se préparer à aborder tous les domaines qui y sont mentionnés. Dans tous les cas, l'entretien vise à apprécier les qualités du candidat, sa motivation et son aptitude à devenir un bon professionnel de l'administration publique. Les membres du jury attendent par conséquent des candidats qu'ils révèlent le meilleur d'eux-mêmes avec spontanéité, rigueur et implication, en se projetant dans l'exercice de futures responsabilités.

Les sous-jurys ont suivi une même grille d'appréciation et ont été réunis tout au long des oraux pour assurer une conduite homogène des auditions et l'harmonisation des notations.

3-2. Les appréciations portées sur les oraux

Les membres du jury ont apprécié le bon état d'esprit et le sérieux des candidats auditionnés. Les présentations sont souvent bien préparées mais il est conseillé aux candidats de les personnaliser et de prendre du recul pour valoriser leurs expériences avec autant de précision que de modestie.

A travers leurs questions de connaissance administrative générale ou les mises en situations, les membres du jury, tous fonctionnaires, cherchent à tester des aptitudes et des réactions plus qu'une compétence technique. Un ton arrogant ou familier, un comportement désinvolte ou un stress paralysant en dépit de la bienveillance du jury, ne peuvent qu'induire des doutes sur les capacités du candidat à assumer ses futures fonctions. Les candidats doivent se préparer autant que possible à un échange avec le jury qui les place en situation de futur collaborateur.

Les membres du jury ont regretté parfois un manque de curiosité sur les postes et métiers proposés en sortie d'IRA et plus généralement aux cadres A de la fonction publique. Plus préoccupante, la méconnaissance de l'organisation et des enjeux de leur propre environnement professionnel a nuit à certains candidats internes. Ces derniers peinent encore à mettre en perspective leur dossier RAEP. Les candidats au 3^e concours négligent trop souvent l'évocation de leur projet professionnel.

Il n'est pas toujours aisé de répondre aux mises en situation énoncées par le jury et les réponses révèlent bien dans quelle mesure le candidat se projette dans les responsabilités d'un cadre qui certes discute, cherche le consensus et l'adhésion mais aussi joue son rôle d'organisateur, de décideur et de conseiller de sa hiérarchie supérieure.

3-3. Le bon équilibre écrit/oral

Les candidats ayant un bon équilibre de leurs notes à l'oral et à l'écrit sont ceux qui ont les meilleures chances de succès.

L'ensemble des membres du jury a eu beaucoup de plaisir à auditionner les candidats et les admis sont bien ceux qui ont fait la preuve de leurs talents écrits et oraux. Un nom sur une liste couronne ainsi un investissement de travail et la motivation pour intégrer la fonction publique ou accéder à la promotion de grade. Chacun des futurs candidats doit mettre à profit sa préparation du concours pour compenser ses faiblesses et se perfectionner : prendre davantage confiance en soi, améliorer la clarté de son élocution, valoriser son expérience professionnelle dans l'administration ou hors de l'administration le cas échéant ; mais aussi développer une connaissance juridique et financière, concrète et pratique de l'administration et des institutions, prendre conscience que les grands enjeux de la modernisation de l'action publique et les tensions budgétaires impactent la vie de tous les services et toutes les fonctions de l'administration ; le tout avec l'humilité et le sens du devoir qui sied aux futurs serviteurs de l'Etat.

Enfin, se mettre en capacité de devenir cadre et responsable de la conduite d'un projet et d'une équipe ne s'improvise pas. Les mises en situation à l'oral ont montré combien il est parfois difficile de changer de stature ; il faut quitter son costume d'étudiant ou celui de ses anciennes fonctions pour tenter de revêtir celui du futur manager qui écoute, consulte mais aussi décide et entraîne.

La période que vit la fonction publique de l'Etat est aussi passionnante que difficile et exigeante, elle requiert des cadres de haut niveau. A chacun donc de mesurer ses forces et ses faiblesses pour trouver comment compléter la palette de ses talents et répondre aux nombreux défis de notre administration.

Sylvie Escande-Vilbois,
inspectrice générale de l'administration,
présidente du jury

IRA de LILLE

Rapport du président du jury

Concours 2013

Le registre des inscriptions ayant été ouvert en novembre 2013, le concours 2013/2014, dont les épreuves écrites et orales ont eu lieu en 2014, est appelé session 2013. Il portait sur le recrutement de 125 attachés généralistes soit une baisse de cinq postes par rapport à l'an dernier, baisse qui a concerné le concours externe, moins 3 postes, et le concours interne, moins deux postes. Par concours la répartition a donc été la suivante : 67 attachés pour le concours externe, 50 pour le concours interne et 8 au titre de la troisième voie.

Au plan national, plus de 6300 candidats se présentent au concours organisé par les 5 IRA. L'IRA de Lille reste le deuxième IRA le plus attractif avec 1343 candidats inscrits.

1 Fonctionnement du jury

Concernant le jury du concours 2013, aucun problème particulier n'est à souligné. La quasi-totalité de ses membres ont participé aux différentes réunions. Il faut, cependant, souligner que, compte tenu de leurs différentes contraintes professionnelles, il est parfois difficile de trouver des personnes disponibles pour les épreuves orales, qui les mobilisent sur une semaine de manière intensive et de ce fait de respecter toutes les règles de composition des jurys.

Mais, que ce soit pour la correction des épreuves écrites ou les épreuves orales, la composition du jury répondait, cette année encore, aux exigences de parité et représentait les différentes administrations dans lesquelles les attachés pourront exercer à l'issue de leur scolarité. Le nombre de nouveaux membres était en revanche plus important que les années précédentes. Tous les membres avaient bénéficié, cette année ou précédemment, de la formation offerte par la DGAFP, visant à assurer leur professionnalisation. Cette formation a été unanimement appréciée. Ils ont pu également disposer des dossiers suffisamment en amont pour préparer les questionnements des épreuves orales.

Les oraux se sont déroulés sans difficulté en raison du professionnalisme des équipes de l'IRA de Lille qu'il convient de remercier. Les candidats ont été bien accueillis et ils ont pu ainsi être dans les meilleures conditions pour se présenter aux épreuves orales. Les jurys ont fonctionné de manière satisfaisante et en

harmonie. Ils ont respecté les nouvelles modalités d'interrogation à l'oral qui visent à détecter les compétences acquises par les candidats sur l'ensemble de leur parcours et dans l'esprit d'un entretien de recrutement. La qualité de la formation reçue et les échanges entre les membres ont permis de respecter les rôles de chacun. Il faut noter que les jurys n'ont pas hésité à différencier leur notation en utilisant toute la gamme des notes et à mettre des notes basses pour des candidats qui manifestement ne possédaient pas les compétences minimales requises d'un attaché. La présence tournante de la présidente a également permis de veiller à l'homogénéité des questionnements et des critères d'évaluation des jurys.

Contrairement à l'an dernier, peu d'auditeurs externes sont venus assister aux oraux. Le jury a été attentif à ce que ces auditeurs n'assistent pas aux entretiens conduits par les jurys qui devaient les auditionner et que les candidats valident cette présence pour éviter qu'elle ne les déstabilise. Même si certains candidats peuvent avoir un bénéfice de se préparer à cette épreuve par cette participation anticipée, ceci peut aussi avoir un effet négatif et ne peut pas se substituer à une préparation préalable. Il ne faut pas négliger que chaque entretien est individuel et adapté au parcours des candidats.

Comme l'an dernier, le nombre de candidats admis à l'épreuve orale avait été réduit. Il avait été précédemment constaté que l'oral ne permet que très rarement de rattraper les plus faibles moyennes aux épreuves écrites. Ceci s'est confirmé encore une fois.

1 Les résultats par concours

L'ensemble des postes offerts a été pourvu de la manière suivante :

	externe	interne	3 ^{ème} concours
Postes offerts	67	50	8
Nombre d'inscrits	1343	1000	152
% présents	42,8%	67,3%	57,9%
Nombre d'admissibles	149	125	22
Barre d'admissibilité	10,4	11,3	12,25
Nombre d'admis liste principale	67	50	8
Barre d'admission	11,45	12,67	14,75
Nombre d'admis liste complémentaire	20	11	3

Observations générales :

- le faible taux de présents au concours externe par rapport aux nombres d'inscrits continue à poser question. Ce phénomène qui est général sur l'ensemble des IRA a été plus marqué cette année à l'IRA de Lille, avec des taux de présents en baisse (-3,4%) comme pour celui de Lyon.

Comme tenu des frais d'organisation des concours, il conviendrait que les candidats réfléchissent mieux avant de s'inscrire à ce concours.

- S'il existe des défections au niveau des écrits, il y en a peu au moment des oraux et la quasi-totalité des candidats convoqués se s'est présentée ;
- La barre d'admissibilité pour le concours externe se situe autour de 10 pour 3 IRA, elle est en revanche supérieure à 11 à Metz et inférieure à 10 à Bastia. Pour le concours interne comme pour le 3^{ème} concours, c'est l'IRA de Lille qui a été le plus sélectif avec une barre d'admissibilité qui s'établit respectivement à 11,3 et 12,25.
- Globalement, en comparaison avec les autres IRA, l'IRA de Lille a le taux de sélectivité le plus faible pour le concours externe (8,6), mais le plus fort sur le concours interne (13,5). Pour le troisième concours, avec un taux de sélectivité de 11, l'IRA de Lille a un taux inférieur à la moyenne des IRA. Ces taux sont conformes à ce qui avait été constaté les années précédentes.
- Contrairement aux autres années, le taux de féminisation a baissé entre les écrits, l'admissibilité et l'admission pour le concours externe. Alors que les femmes représentaient 52% des admissibles, elles ne représentent que 46 % des admis cette année contre 59% l'an dernier. Une moindre différence se retrouve au concours interne : 69% des admissibles et 68% des admis. En revanche, c'est le contraire pour le 3^{ème} concours ; le taux de féminisation est passé de 59% pour l'admissibilité à 63% après l'admission.
- Le volume de la liste complémentaire a été calibré avec un volume légèrement inférieur au nombre de candidats retenus les années précédentes (34 au lieu de 42) pour essayer de correspondre à ce qui est habituellement enregistré comme défections.

2 Le concours externe

Sur la liste principale, les notes se sont échelonnées de 15,19 à 11,46 pour le dernier classé. Le dernier de la liste complémentaire bénéficie d'une moyenne de 10,92.

Moyenne des notes par épreuve après péréquation

	Note minimale	Note maximale	moyenne
composition	1,5	17,5	9,50
QRC	0,435	16,43	8,43
Entretien avec le jury	2,99	18,51	10,75
Langue	2,77	20	11,39

Les notes se situent dans des fourchettes identiques aux années précédentes. La grande majorité des candidats dispose d'un bon bagage universitaire, le plus souvent de niveau Master complété par une année de préparation en IPAG. Beaucoup ont également bénéficié d'une formation dans un IEP. Le jury

s'attend donc à un niveau de réflexion, d'analyse et de connaissances générales qui est loin d'être démontré dans la majorité des copies. Les candidats oublient souvent les termes de l'arrêté fixant le contenu de l'épreuve : « une composition...visant à évaluer leur aptitude à l'analyse et au questionnement ainsi que leur capacité à se projeter dans leur futur environnement professionnel ».

S'agissant tout d'abord de l'épreuve de composition sur un sujet d'ordre général, et malgré le choix d'un sujet d'actualité, la majorité des candidats n'a pas su sortir des clichés et des idées toutes faites, sans analyse, ni structure dans la présentation. Certaines copies étaient également peu lisibles, et comportaient un nombre important de fautes d'orthographe. Si depuis deux ans les grands thèmes de cette composition sont publiés, ceci ne semble pas avoir modifié fondamentalement la qualité des copies. Or, cette publication, en restreignant le champ des révisions, devrait faciliter la réflexion préalable des candidats.

Comme les années précédentes, ce sont les questions à réponses courtes (QRC) qui se sont avérées discriminantes et qui ont fait perdre des points à des candidats dont la dissertation était intéressante. Les QRC demandent essentiellement de mobiliser rapidement des connaissances, le candidat doit donc s'y préparer à partir du programme de cette épreuve, mais aussi en faisant preuve de curiosité sur les grands thèmes d'actualité. Il est aussi conseiller de répondre, même de façon succincte, à l'ensemble des questions.

Pour les épreuves orales, les membres du jury ont apprécié la diminution du temps de présentation de son parcours par le candidat. Généralement les candidats ont bien respecté les 5 minutes et cela leur a permis de mieux structurer leur présentation. Les candidats pourraient, cependant, mettre davantage l'accent sur les compétences acquises de par leurs différentes expériences universitaires ou professionnelles. Les membres du jury ayant déjà pris connaissance du dossier du candidat et de son parcours, l'exposé oral doit ajouter une touche personnelle et surtout éviter la récitation chronologique du parcours. Les jurys ont souvent constaté le peu de naturel de certaines de ces présentations pouvant donner l'impression d'un manque de conviction dans les propos.

Bien que généralement jeunes, la majorité des candidats a pu mettre en avant des expériences de stages ou des expériences professionnelles conduites pendant leurs études et souvent intégrées à leurs cursus de Master. Comme l'an dernier, certains candidats ont survalorisé les fonctions occupées et les missions conduites ce qui a abouti à une présentation parfois factice qui n'a pas résisté au questionnement du jury. Il est donc conseillé une grande honnêteté dans la présentation des fonctions, les candidats pris en défaut peuvent être pénalisés du fait du manque de loyauté que cela peut sous-entendre. Il est aussi important que les candidats sachent analyser avant de les présenter les enseignements qu'ils

ont pu tirer de ces expériences et notamment les compétences acquises qui pourront être mobilisables pour une fonction d'encadrement. Il n'est pas demandé d'avoir une expérience en tant que cadre, mais surtout d'y avoir réfléchi.

L'interrogation des candidats en matière de connaissances a été généralement faite sur des thèmes en lien direct avec leur présentation et leur parcours. Comme les années précédentes, il faut souligner le manque de connaissances, de curiosité ou de capacité d'analyse de certains candidats. Cette séquence ne s'apparente pas à un test de culture générale, mais doit permettre de s'assurer qu'ils ont su exploiter au mieux l'ensemble de leurs expériences. Quand, à quelque titre que ce soit, ils ont exercé dans différents services administratifs, le jury a regretté que ces candidats qui se destinent à la fonction publique, ne se soient pas intéressés de manière générale à leur environnement et n'en aient pas profité pour acquérir des connaissances élémentaires sur le fonctionnement de leur administration d'accueil. De même, pour les candidats sortant de l'université, il est dommage qu'ils ne connaissent pas un minimum son fonctionnement et ses évolutions récentes.

Les candidats ont été systématiquement interrogés sur leurs motivations pour l'accès à la fonction publique et sur le projet professionnel sous-tendu par leur candidature. Ceci conduit à beaucoup de propos convenus rarement étayés. Le jury a apprécié les candidats qui ont pris la peine de se renseigner sur les différentes fonctions exercées par les attachées et qui ont conforté leur projet par des rencontres individuelles. Contrairement aux années antérieures, les candidats ont bien pris conscience du nombre de postes offerts à l'éducation nationale et en EPLE. Mais, s'ils évoquent la possibilité voire l'intérêt d'y être affectés, ils n'ont pas tous une vision très précise de ce que recouvre le métier de gestionnaire en EPLE. Ils ont aussi beaucoup de mal à envisager l'éducation nationale comme offrant des postes dans des domaines très divers, au niveau central comme déconcentré. Peu de candidats envisagent une affectation en université, sans qu'il soit possible d'expliquer ce phénomène si ce n'est par la méconnaissance du fonctionnement des universités signalé ci-dessus

Comme les années précédentes, les candidats ont été mis en situation par des « cas pratiques ». S'il est clair que certains se sont préparés à cet exercice, peu apparaissent avoir réfléchi sur ce qu'implique le positionnement comme cadre dans le management des équipes. Ceci est certainement lié au nombre important de candidats qui souhaitent un poste qui ne comporterait pas d'encadrement.

Le jury a également pu constater le nombre croissant de candidats ayant eu une partie de leur cursus à l'étranger, généralement dans le cadre des échanges européens. Outre une certaine maturité, ces candidats ont présenté un niveau de langue très supérieur aux autres années. Mais, les jurys de langue considèrent que le niveau des candidats est stable. La limitation des points relatifs à cette

épreuve pris dans le total de l'admission n'a pas modifié les pratiques des jurys en matière de notation.

3 Le concours interne

Sur la liste principale les notes se sont échelonnées de 17,44 à 12,67 pour le dernier classé. Le dernier de la liste complémentaire bénéficie d'une moyenne de 10,95

Moyenne des notes par épreuve et après péréquation

	Note minimale	Note maximale	moyenne
Note administrative	1,44	17,59	9,52
Note :	0	18	9,00
question	0	18,5	9,25
Entretien avec le jury	2,73	18,16	10,45
langue	3,54	20	11,77

Le niveau des copies et des entretiens a été généralement plus élevé cette année. Il est toujours difficile pour les candidats de répondre à la partie de l'épreuve consistant à « dégager des solutions »¹. Beaucoup de candidats ne savent pas trouver dans les documents joints des pistes qui leur permettraient d'élargir le sujet et de faire la preuve qu'ils ont compris les enjeux et la problématique posée par le sujet.

En outre, les candidats au concours interne continuent à négliger l'épreuve supplémentaire de la « question » qui complète la note administrative. Si la décision de créer cette épreuve résultait du constat d'un manque de connaissances administratives des candidats, le niveau des notes obtenues cette année le confirme également. En fait, le jury attend pour cette question une réponse courte qui montre l'intérêt des candidats pour leur environnement administratif et une capacité de réflexion personnelle. Il ne s'agissait pas de connaître l'ensemble du domaine, mais d'en avoir une connaissance minimale. L'expérience montre que l'absence totale de réponse à ces questions ne laisse que très peu de chance au candidat de passer le cap de l'admissibilité.

Si les candidats commencent à bien percevoir les principes de l'entretien sous la forme « RAEP », certains continuent cependant à confondre reconnaissance des acquis de l'expérience et reconnaissance du mérite. L'admission à l'IRA n'est pas la consécration d'un parcours même si certains candidats l'envisagent ainsi sans se préoccuper de savoir ce qu'est la formation à l'IRA, ni même ce qu'on attend d'un attaché.

¹ Article 5 de l'arrêté du 27 juillet 2012

Les membres des jurys ont souligné que les dossiers fournis restaient dans la majorité décevants : soit bâclés, soit peu conformes à la réalité des fonctions exercées. Dans ces cas là, les questions font rapidement apparaître la survalorisation de la description des missions exercées et le manque de réflexion des candidats sur leur parcours.

La présentation par les candidats de leurs expériences professionnelles, limitée à 5 minutes, a été mieux construite par les candidats. Mais elle reste encore trop chronologique avec des difficultés à faire apparaître les compétences acquises dans les fonctions exercées. Beaucoup de présentations apprises par cœur manquent de relief et de dynamisme.

Comme les années précédentes, le point le plus marquant lors des entretiens est celui du déficit de connaissances administratives même dans l'environnement professionnel immédiat du candidat. Ceci témoigne d'un manque de curiosité qui est peu compatible avec les missions d'un attaché généraliste.

L'épreuve de langues qui est facultative montre un niveau de langues très hétérogène. Il se déroule entièrement dans la langue choisie et nécessite une bonne maîtrise de l'oral. Un certain nombre de candidats a mal mesuré cette difficulté et a manifestement souffert pendant l'épreuve.

3 Troisième concours

Les profils des personnes qui présentent ce concours sont très hétérogènes et dans la majorité, les candidats présentent des parcours très intéressants. Le niveau du concours a été particulièrement élevé cette année et le jury a regretté de ne pouvoir prendre davantage de candidats qui auraient pu apporter une vision intéressante sur certains postes d'attachés. En raison de leur cursus, certains candidats auraient pu aussi se présenter au concours interne, où le nombre de postes est plus élevé.

Sur la liste principale les notes se sont échelonnées de 16,57 à 14,75 (soit plus d'un point de plus par rapport à l'an dernier) Le dernier de la liste complémentaire bénéficie d'une moyenne de 14,37 (soit plus de 3 points par rapport à 2012).

Moyenne des notes par épreuve et après péréquation

	Note minimale	Note maximale	moyenne
Note de synthèse	3,75	15,5	9,63
Note	5	16	10,50
Question	0	18	9,00
Entretien avec le jury	6	18	12,00
langue	5	20	12,50

Comme dans les autres voies, les réponses aux questions ont le plus souvent été décevantes ce qui témoigne d'un travail de préparation et d'information parfois insuffisant.

Sur la phase de présentation et de questionnement lors de l'entretien avec le jury, les observations faites ci-dessus sont valables pour le 3^{ème} concours. La question à laquelle les candidats ont le plus de mal à répondre est celle de leur motivation. Les jurys perçoivent que certains propos convenus cachent d'autres motivations et notamment celle de la sécurité de l'emploi. Mais les candidats ont du mal à l'exprimer ainsi. Cette motivation ne serait pas rédhibitoire si les candidats s'étaient mieux renseigné sur les missions confiées aux attachés et le type de poste sur lesquels ils pourraient être affecté.

Conclusion

Les membres du jury considèrent que les recrutements opérés devraient permettre la constitution d'une nouvelle promotion de qualité et qui devrait être assez homogène. Les candidats devront quand même mettre à profit cette année de scolarité pour renforcer leurs connaissances administratives dans de nombreux domaines.

Les élèves de la classe préparatoire intégrée ont obtenu des résultats convenables : 8 inscrits sur liste principale et 3 sur liste complémentaire, soit 11 sur 27 bénéficiaires.

Il convient enfin de souligner la qualité de l'organisation de ces épreuves et de l'accueil à l'IRA de Lille. Cette organisation permet aux candidats de passer leurs épreuves dans les meilleures conditions et aux membres des jurys de travailler dans la sérénité.

Frédérique Cazajous

Inspectrice générale de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche

**Rapport du jury
pour le concours d'entrée**

à

**l'Institut Régional d'Administration
de Lyon**

Session 2013

Les épreuves des concours d'entrée aux IRA qui se sont déroulées en 2014 ont été ouvertes en 2013, année qui donne son millésime à la session.

Pour l'IRA de Lyon, comme pour les quatre autres IRA, il s'agissait de recruter 125 attachés d'administration relevant des administrations de l'Etat (soit 5 de moins que l'an dernier) se répartissant en 67 attachés issus du concours externe, 50 du concours interne et 8 du troisième concours.

Aucun incident n'est à signaler pour le concours de l'IRA et l'enquête de satisfaction réalisée par le service concours auprès des candidats admissibles atteste d'un unanime satisfecit pour les conditions dans lesquelles les épreuves d'admission se sont déroulées. Ceci constitue un point très important à la fois pour les candidats et pour le jury qui a pu exercer sa mission dans d'excellentes conditions. Celui-ci se félicite de l'excellence des relations avec la direction de l'école, qu'il remercie ainsi que l'ensemble des personnels qui ont participé à l'organisation parfaitement huilée de cet événement.

Le présent rapport issu des observations des membres du jury, s'adresse aux futurs candidats afin de leur donner quelques points de repère utiles¹ pour se préparer aux épreuves ainsi qu'aux candidats ayant concouru lors des sessions précédentes et qui souhaitent pouvoir mieux se situer.

¹ Les futurs candidats consulteront avec profit le Guide de la DGAFP « se préparer aux concours des instituts régionaux d'administration » publié par le ministère de la réforme de l'Etat, de la décentralisation et de la fonction publique.

Sommaire

I. LES EPREUVES DE LA SESSION 2013	- 4 -
1.1. Les épreuves d'admissibilité du concours interne et du troisième concours.....	- 4 -
1.2. Thèmes retenus pour les épreuves d'admissibilité	- 5 -
1.3. Sujets d'admissibilité de la session 2013	- 6 -
II TAUX DE SELECTION ET RESULTATS AUX CONCOURS	- 7 -
2.1 Statistiques et taux de sélectivité pour les trois concours	- 7 -
2.2 Evaluation des trois concours d'entrée à l'IRA de Lyon pour la session 2013.....	- 8 -
2.2.1. <i>Le niveau des résultats du concours externe 2013 marque légèrement le pas tout en s'inscrivant dans une bonne continuité par rapport aux sessions antérieures</i>	- 8 -
2.2.2. <i>Les résultats du concours interne 2013 ont légèrement fléchi pour l'épreuve d'admissibilité mais plus nettement pour l'épreuve d'entretien avec le jury</i>	- 11 -
2.2.3. <i>Les résultats du troisième concours 2013 sont encore en progression par rapport à la session précédente</i>	- 13 -
III EVALUATION QUALITATIVE	- 14 -
3.1. Les épreuves d'admissibilité	- 14 -
3.1.1. <i>La qualité des copies du concours externe marque le pas</i>	- 14 -
3.1.2. <i>Concours interne : les questions de l'épreuve d'admissibilité demeurent, pour la deuxième session consécutive, le point névralgique</i>	- 18 -
3.1.3. <i>Même constatation pour le troisième concours</i>	- 21 -
3.2. Les épreuves d'admission	- 21 -
3.2.1. <i>L'épreuve d'entretien avec le jury</i>	- 21 -
3.2.2. <i>Les spécificités propres à chaque concours</i>	- 23 -
3.2.3. <i>L'épreuve de langue vivante étrangère</i>	- 24 -
Conclusion	- 26 -

I. LES EPREUVES DE LA SESSION 2013

1.1. Les épreuves d'admissibilité du concours interne et du troisième concours

Une nouvelle fois, la remarque liminaire de ce rapport concerne le nombre relativement élevé de copies où les correcteurs ont déploré l'absence de réponse aux questions posées à l'épreuve d'admissibilité du concours interne et du troisième concours. Si la partie de cette épreuve constituée par la rédaction d'une note ou d'une note de synthèse selon le concours², est traditionnelle, celle consistant à « répondre à une ou deux questions qui peuvent être en rapport avec le dossier documentaire et permettant de vérifier les connaissances administratives générales du candidat et sa connaissance de la gestion des ressources humaines dans les administrations publiques » n'est manifestement pas encore maîtrisée par les candidats. Ainsi, tous ceux qui n'ont pas traité les deux questions qui venaient à la suite de l'énoncé du sujet de la note administrative ou de la note de synthèse, ont perdu 25% des coefficients de notation. Inutile de préciser que ce type d'omission, volontaire, ou commise par inadvertance, est très difficile à compenser pour un concours aussi sélectif.

Il est possible que les candidats, pris de court, n'aient pas eu le temps de traiter cette partie du sujet, ce qui dans ce cas, constitue une véritable erreur stratégique. Une note de synthèse constitue un exercice pour lequel il n'est pas inhabituel de manquer de temps. Les candidats sont donc invités à commencer par les questions, en se donnant un temps limité pour chacune d'elles, quitte à y revenir pour un second et dernier examen très rapide à l'issue de la note de synthèse. En aucun cas, il faut parier sur les minutes qui resteront à l'issue de la rédaction de la note de synthèse pour envisager de les traiter. Cette méthode est presque fatalement vouée à l'échec.

Il est possible également que les candidats ayant fait l'impasse sur cette partie du programme choisissent délibérément de ne pas traiter la question, mais pourquoi dans ce cas, ne pas écrire quelques considérations même générales sur le sujet, en rédigeant un court texte néanmoins organisé et articulé. Ces questions ne s'apparentent tout de même pas à la réponse à une équation qui est juste ou fausse.

Enfin si lors de la session 2012, il était possible de s'interroger sur le fait que les candidats n'aient tout simplement pas vu la question³, cette année, le jury n'envisage même pas cette hypothèse. Il s'agit d'une erreur stratégique, commise par les candidats, et

² « L'épreuve écrite d'admissibilité consiste en la rédaction à partir d'un dossier à caractère administratif, d'une note permettant de vérifier les qualités de rédaction, d'analyse et de synthèse du candidat ainsi que son aptitude à dégager des solutions appropriées, pour le concours interne, et en une note de synthèse sur dossier sur un sujet d'ordre général portant sur la place des pouvoirs publics et leur rôle dans les grands domaines de l'intervention publique (société, économie, emploi, santé, culture, territoires, relations extérieures...) pour le troisième concours », article 2 et 3 de l'arrêté du 6 juin modifié, fixant la nature, la durée et le programme des épreuves des concours d'entrée aux instituts régionaux d'administration.

³ Réponse à une ou deux questions qui peuvent être en rapport avec le dossier documentaire et permettant de vérifier les connaissances administratives générales du candidat et sa connaissance de la gestion des ressources humaines dans les administrations publiques. (Coefficient 4 dont coefficient 1 pour la ou les questions).

extrêmement difficile à compenser pour un concours de cette sélectivité. C'est la raison pour laquelle, ce fait est souligné une nouvelle fois en tête du rapport.

Deux recommandations découlent de ce constat :

- l'une, immédiate, concerne le temps imparti pour la lecture du sujet, et le plan d'action qui doit en découler. Le candidat doit jauger dès l'abord le temps qu'il consacre à l'un ou à l'autre des exercices, en fonction de l'état de ses connaissances et de la nature des sujets posés. Prendre ce temps n'est pas long, il peut s'agir de quelques secondes, mais elles sont nécessaires pour contrôler ensuite le déroulement de l'épreuve dans le temps imparti.
- l'autre concerne la préparation au concours. D'une part, les candidats doivent s'imposer de travailler leurs « connaissances administratives générales ainsi que leur connaissance de la gestion des ressources humaines dans les administrations publiques ». Par ailleurs, l'entraînement à cette épreuve doit comporter des séquences en temps réel, pour bien mesurer la rapidité avec laquelle il convient de composer, ce qui constitue en soi une source de difficulté, mais également un exercice auquel les attachés seront nécessairement confrontés dans leur vie professionnelle.

1.2. Thèmes retenus pour les épreuves d'admissibilité

Un arrêté du ministre chargé de la fonction publique fixe chaque année, sur proposition du jury, la liste des thèmes à partir desquels est proposé par le jury le sujet de l'épreuve de composition du concours externe, de la note administrative du concours interne et de la note de synthèse du troisième concours. Ainsi, l'arrêté du 14 juin 2013 prévoyait la liste des thèmes suivants :

- l'Etat, garant de l'égalité des chances ;
- le rôle de l'Etat en matière économique ;
- la gestion publique et la performance dans les services publics ;
- le système éducatif ;
- le développement durable et la politique publique ;
- l'Etat et son organisation territoriale.

Pour les futurs candidats à la session 2014, dont les épreuves se dérouleront en 2015, l'arrêté du 18 juin 2014 prévoit les thèmes suivants :

- le rôle de l'Etat en matière de politiques sociales ;
- le rôle de l'Etat en matière économique ;
- gestion publique et performance dans les services publics ;
- le système éducatif, du premier degré à l'enseignement supérieur ;
- développement durable et politiques publiques ;
- l'Etat et son organisation territoriale.

Tous les thèmes ne sont pas changés d'une session sur l'autre, ce qui est voulu par le jury ; un thème nouveau apparaît en 2014 : les politiques sociales.

1.3. Sujets d'admissibilité de la session 2013

- *Concours externe*

Sujet de composition :

« L'administration électronique : que doit-on en attendre ? »

Les six questions posées à l'épreuve de questions à réponse courte étaient les suivantes :

- le préfet de région ;
- la directive européenne ;
- la procédure de concertation dans le droit du travail ;
- la certification des comptes de l'Etat ;
- les agents non titulaires de l'Etat ;
- la discipline budgétaire dans la zone Euro.

- *Concours interne*

Le dossier à caractère administratif portait sur la rédaction d'une note à partir d'un dossier constitué, portant cette année sur la création des services interministériels départementaux des systèmes d'information et de communication.

Deux questions étaient à traiter cette année sur les différentes fonctions du Conseil d'Etat d'une part, la définition du budget opérationnel de programme d'autre part.

- *Troisième concours*

La note de synthèse portait cette année sur la réforme des rythmes scolaires à l'école primaire.

Les deux questions à traiter portaient sur les juridictions administratives d'une part, la liberté d'expression et les obligations des fonctionnaires d'autre part.

II TAUX DE SELECTION ET RESULTATS AUX CONCOURS

2.1 Statistiques et taux de sélectivité pour les trois concours

▪ Concours externe :

1434 candidats admis à concourir à l'IRA de Lyon :
674 présents (47%),
167 admissibles (25%)

Avec un taux de 47%, l'IRA de Lyon reste celui où le taux de défection est le deuxième plus élevé des cinq IRA. Ce constat est hélas récurrent, c'est la raison pour laquelle le taux de sélectivité est mesuré par rapport au nombre de candidats présents aux épreuves écrites et non par rapport à celui des candidats admis à concourir qui peut apparaître comme factice.

Le taux de sélectivité du concours externe de l'IRA de Lyon est de 10,1 ce qui signifie que pour un candidat admis, plus de 10 candidats étaient présents aux épreuves écrites. Pour le concours externe, c'est le taux le plus élevé des cinq IRA, à égalité avec le concours externe de l'IRA de Nantes.

La moyenne du dernier admis sur liste complémentaire à l'IRA de Lyon pour la session 2013 est de 11,67, ce qui situe cet IRA comme médian par rapport à l'ensemble des cinq IRA.

▪ Concours interne :

884 candidats admis à concourir à l'IRA de Lyon :
631 présents (71%),
125 admissibles (20%)

Le taux de candidats présents aux épreuves écrites rapporté au nombre de candidats admis à concourir est nettement supérieur à celui du concours externe. Ce constat est également récurrent.

Le taux de sélectivité est de 12,6.

- Le concours interne est plus sélectif que le concours externe, (+ 2,5 points).
- Ce taux s'est dégradé par rapport à la session 2012 où il était de 13, ce qui en faisait l'IRA le plus sélectif pour le concours interne. Le nombre de candidats présents aux épreuves écrites du concours interne a diminué de 44 pour la session 2013, soit - 6,5%.

La moyenne du dernier admis sur liste complémentaire au concours interne de l'IRA de Lyon est de 10,55, soit un demi-point en dessous de la moyenne des 5 IRA.

▪ **3ème concours :**

159 candidats admis à concourir à l'IRA de Lyon :

106 présents (67%),

24 admissibles (23%)

Le taux de candidats présents aux épreuves écrites par rapport au nombre de candidats admis à concourir est de 67%, ce qui est le deuxième taux le plus élevé derrière Bastia.

- Sur les trois dernières années, ce taux est d'une remarquable stabilité : 108 pour les sessions 2011 et 2012 et 106 pour la session 2013.

Le taux de sélectivité est de 13,3 :

- C'est le plus élevé des cinq IRA, ce qui se confirme sur les trois dernières sessions,
- C'est le plus élevé des trois concours également.

La moyenne du dernier admis sur LC au troisième concours est de 12,5, ce qui place Lyon comme IRA médian, vis-à-vis des autres IRA, tout comme pour le concours externe.

2.2 Evaluation des trois concours d'entrée à l'IRA de Lyon pour la session 2013

2.2.1. Le niveau des résultats du concours externe 2013 marque légèrement le pas tout en s'inscrivant dans une bonne continuité par rapport aux sessions antérieures

Notes par matière aux épreuves du concours externe pour les candidats admis sur liste principale			
épreuves	meilleure note	note la plus basse	moyenne
épreuves écrites			
Composition	16,91	7,26	12,5
QRC	18,38	7,05	12,9
épreuves orales			
Entretien avec le jury	17,81	9,14	13,9
Langue (*)	15	6	13,3
Moyenne générale des candidats admis sur LP	meilleure moyenne	moyenne du dernier admis	moyenne générale
	14,92	12,02	13,1

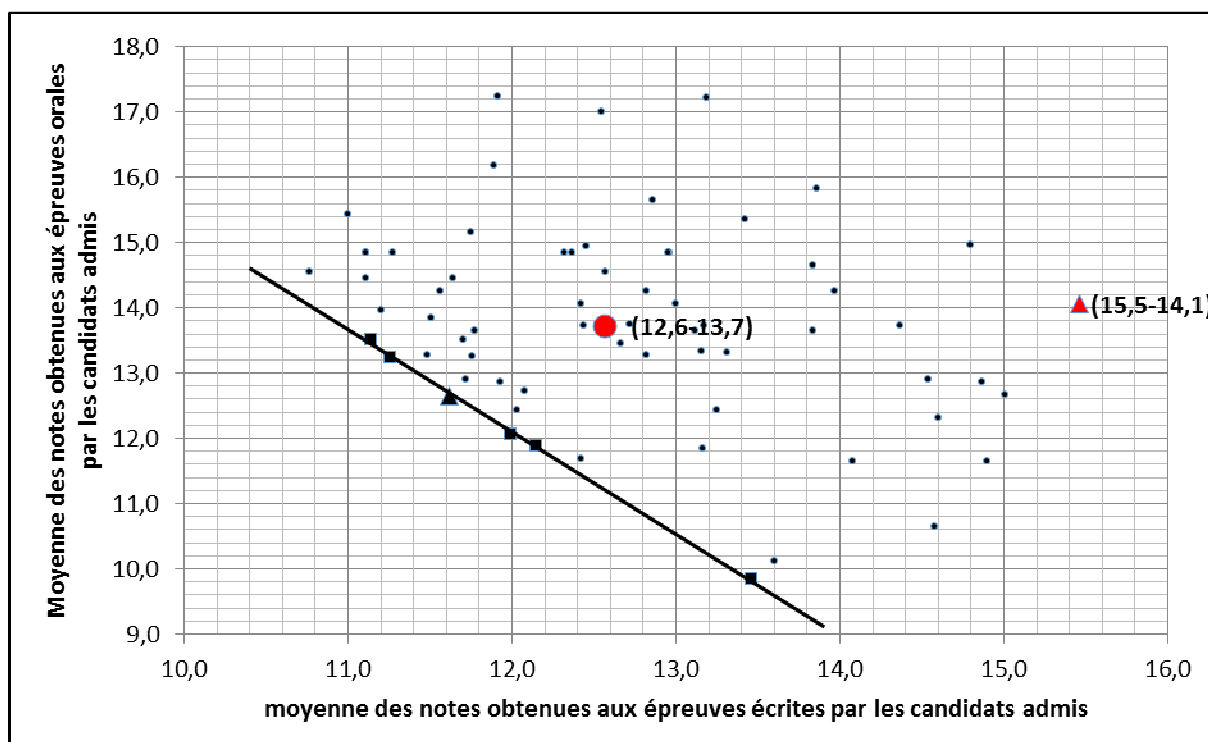
(*) Toutes les notes supérieures à 15 obtenues à l'épreuve de langue vivante sont ramenées à 15, la note maximale effective est donc 15 et la moyenne obtenue est calculée avec cette règle.

La moyenne générale obtenue au concours externe s'échelonne de 12,02 pour le dernier à 14,92 pour le premier admis sur liste principale. La valeur moyenne qui se situe à 13,1 a légèrement diminué par rapport à la session précédente (- 0,4), ce résultat n'emporte pas de considération sur une quelconque baisse de niveau.

37 points séparent le candidat classé premier du concours externe du dernier candidat admis, soit un léger tassement puisque le différentiel était de 50 points lors de la session 2012.

L'amélioration constatée en 2011 et 2012 à l'épreuve de QRC marque le pas puisqu'on assiste à un léger tassement avec -0,3 entre la session 2012 et la session 2013. On retiendra plutôt une stabilité dans la performance des candidats, qui traduit un effort de préparation évident pour les candidats admis.

**Couples de notes (admissibilité - admission)
des candidats reçus sur liste principale
pour le concours externe**



Le graphe ci-dessus représente pour chacun des admis sur liste principale :

- en abscisse la moyenne des notes obtenues aux épreuves d'admissibilité (dissertation et QRC) ;
- en ordonnée, la moyenne des notes obtenues aux épreuves d'admission (entretien avec le jury et épreuve orale de langue, pour laquelle toute note supérieure à 15 est ramenée à 15)

On constate la variété des combinaisons possibles entre les notes d'admission et les notes d'admissibilité ainsi que la bonne dispersion des notes obtenues pour chacune de ces séries d'épreuves.

- Le couple de notes médian est (12,68 ; 13,7),
- Le couple de notes le plus élevé est (15,5 ; 14,1).

Les valeurs seuil en-deçà desquelles les candidats n'ont pas été retenus sur liste principale sont rassemblées sur la droite et représentent les couples de notes en-deçà desquels les candidats n'ont pas été admis.

- un 9,8 de moyenne obtenu à l'oral a permis au candidat d'être admis sur liste complémentaire grâce au 13,5 de moyenne obtenu à l'écrit,
- un 10,8 de moyenne aux épreuves écrites a permis au candidat d'être admis grâce à un 14,5 de moyenne obtenu à l'oral.

Le segment de droite correspond aux couples de notes les plus basses. Ce schéma a pour objectif de montrer que les résultats restent largement ouverts à l'issue des épreuves d'admissibilité puisqu'ont été admis des candidats ayant obtenu entre 10,8 et 15,5 de moyenne à l'écrit, ou encore des candidats ayant obtenu entre 9,8 et 17,2 de moyenne à l'oral avec toutes les combinaisons possibles entre ces quatre valeurs.

2.2.2. Les résultats du concours interne 2013 ont légèrement fléchi pour l'épreuve d'admissibilité mais plus nettement pour l'épreuve d'entretien avec le jury

Notes obtenues aux épreuves du concours interne pour les candidats admis sur liste principale (LP)			
épreuves	meilleure note	note la plus basse	moyenne
Rédaction d'une note Question(s)	15,81	10,5	12,24
Entretien	17	7,25	12,64
Langue facultative	64% des candidats admis sur LP ont passé cette épreuve		
	20(*)	7	13,31(*)
Moyenne générale des candidats admis sur liste principale	meilleure moyenne	moyenne du dernier admis	moyenne générale
	15,46	11,03	12,73

(*) La note obtenue à l'épreuve facultative de langue vivante étrangère n'est prise en compte que pour sa part excédant la note de 10 sur 20.

La moyenne obtenue par les candidats du concours interne reçus sur liste principale s'échelonne de 11,03 à 15,46. La valeur moyenne est de 11,03 en diminution de plus d'un point par rapport à la session 2012. C'est l'épreuve d'entretien qui enregistre la plus forte baisse (-1,89 point d'écart entre les deux moyennes).

35,44 points séparent le candidat ayant obtenu le meilleur score du candidat ayant obtenu le score le plus bas permettant d'être admis sur liste principale.

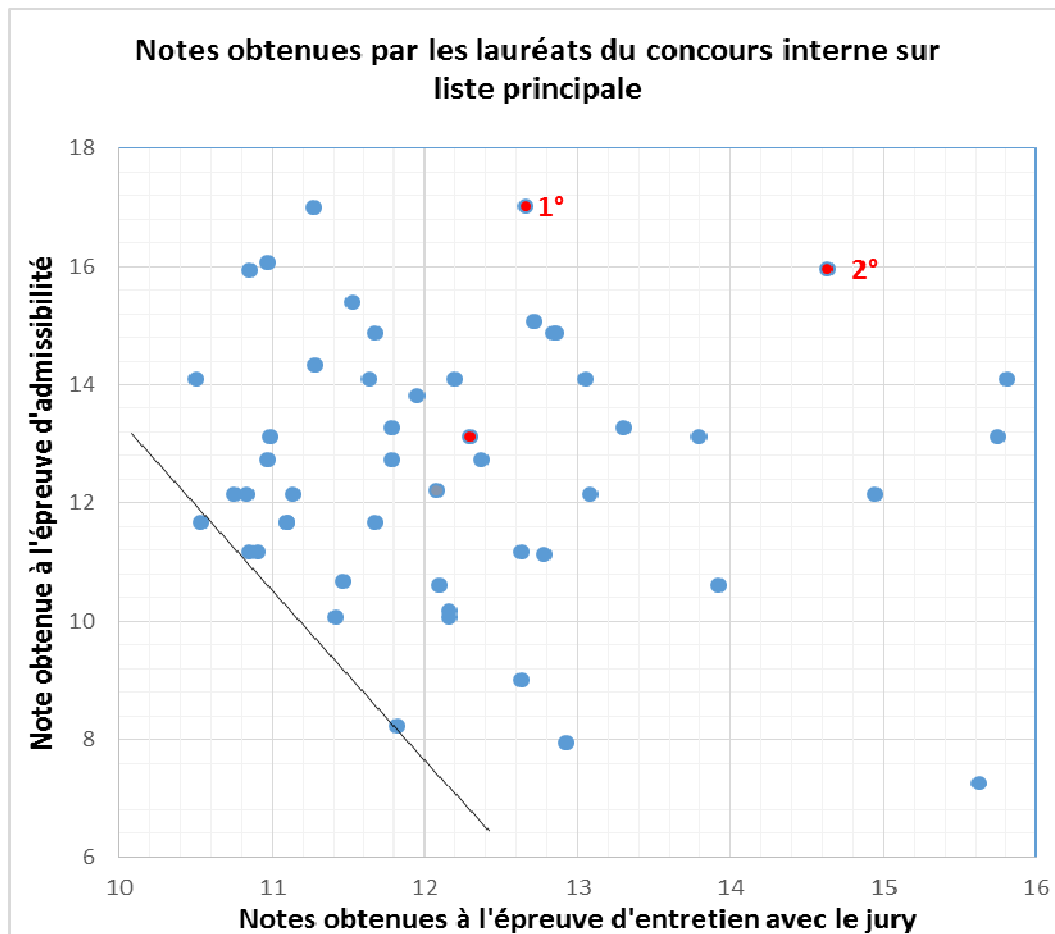
Les notes obtenues à l'épreuve d'admission ont connu une baisse pour la deuxième année consécutive avec - 0,53 points, ce qui traduit la difficulté des candidats à maîtriser cette nouvelle épreuve en raison notamment de la ou des questions posée(s).

L'épreuve de langue facultative a été choisie par 64 % des candidats admis sur LP soit 8 points de progression par rapport à la session précédente.

**Couples de notes (admissibilité – entretien avec le jury)
pour les candidats reçus sur liste principale
au concours interne**

Le mode d'intégration des points obtenus en langue vivante (prise en compte des seuls points au-dessus de 10, ajoutés au total des points obtenus aux épreuves d'admissibilité et d'admission), ne permet pas de faire apparaître une moyenne des notes d'admissibilité significative. Par ailleurs, prendre en compte l'intégralité de la note obtenue en langue vivante fausserait également la représentation par rapport au résultat du concours.

Le graphique représente pour chaque candidat admis sur liste principale, sa note d'admissibilité en abscisse et sa note d'entretien avec le jury en ordonnée.



- Le couple de notes médian est (12,03 ; 13,12),
- Le couple de notes le plus élevé est (12,62 ; 17) n°1
- Le couple de notes arrivé en deuxième position est (14,64 ; 15,94) n°2

Parmi les valeurs seuil obtenues, à noter :

- un 10,53 obtenu à la rédaction de la note permet au candidat d'être admis sur LP avec 11,67 à l'épreuve d'entretien avec le jury,
- un 8,23 obtenu à l'épreuve d'entretien avec le jury permet au candidat d'être admis sur LP avec 11,82 à l'épreuve de rédaction d'une note.

Le segment de droite représente les couples de notes en-deçà desquels les candidats n'ont pas été admis sur liste principale.

2.2.3. Les résultats du troisième concours 2013 sont encore en progression par rapport à la session précédente

Notes obtenues aux épreuves du troisième concours pour les candidats admis sur liste principale (LP)			
épreuves	meilleure note	note la plus basse	moyenne
Epreuves d'admissibilité	15,51	12,5	13,84
Entretien	17,00	14,00	15,00
Langue facultative	7/8 candidats ont passé l'épreuve de langue		
	17(*)	11	15(*)
Moyenne générale des candidats admis sur liste principale	meilleure moyenne	moyenne du dernier admis	moyenne générale
	16,88	14,1	15,14

(*) La note obtenue à l'épreuve facultative de langue vivante étrangère n'est prise en compte que pour sa part excédant la note de 10 sur 20.

La moyenne générale des candidats admis sur liste principale s'échelonne de 14,1 pour le dernier admis sur LP à 16,88 pour le premier admis, soit une valeur moyenne de 15,14 en progression de plus d'un point par rapport à la session 2012.

22,28 points séparent le premier admis du dernier admis sur LP.

Les résultats sont en progression dans toutes les épreuves.

III EVALUATION QUALITATIVE

3.1. Les épreuves d'admissibilité

3.1.1. La qualité des copies du concours externe marque le pas

- **La composition sur un sujet d'ordre général**

Le sujet à traiter « L'administration électronique : que doit-on en attendre ? » demandait de mobiliser les connaissances autour du service aux usagers d'une part, de l'optimisation de l'organisation administrative et de la mise en œuvre des politiques publiques d'autre part, sans oublier les gains attendus mais aussi les charges nouvelles liées à ces technologies. Pour problématiser un sujet de ce type, une analyse même rapide de type points forts, points faibles, opportunités, menaces, permet de dégager à coup sûr une réflexion si ce n'est originale, du moins construite afin de délivrer une démonstration et un message.

De nombreuses copies oscillent entre deux types de défaut :

- soit un développement très descriptif qui énumère les usages des NTIC dans l'activité administrative, mais sans qu'il y ait véritablement d'analyse de l'impact de ces usages,
- soit un développement avec des considérations très générales mais qui nécessiteraient d'être étayées, et reliées à la pratique administrative.

Or l'objectif de l'épreuve n'est pas de porter un jugement sur les idées développées par le ou la candidat(e) mais d'apprécier sa capacité à développer une analyse cohérente, en examinant les différents aspects d'un sujet, et en démontrant ses affirmations. Ainsi, il n'y a pas d'utilité à faire état de sa culture personnelle s'il n'y a pas de lien avec le sujet. Le développement de l'administration électronique n'appelait par exemple pas un rappel de l'historique des mouvements de déconcentration et de décentralisation.

Ce qui fait qu'une copie se dégage du lot : clarté, fluidité et pertinence font la qualité des très bonnes copies. L'introduction situe, plutôt brièvement, le sujet dans son contexte, en reformule la problématique avant de présenter un plan. Le développement découle ensuite logiquement de cette problématique, en respectant le plan proposé, et en faisant progresser la pensée, pour aboutir à une conclusion synthétisant et mettant en relief l'analyse présentée.

Mais au-delà de cette maîtrise de la méthodologie, la maîtrise de l'expression écrite (un vocabulaire adéquat, des formulations appropriées) emporte définitivement l'adhésion du correcteur. Le développement est étayé et nourri par des exemples ou des références en lien direct avec l'idée présentée. Enfin, l'ensemble dénote des capacités d'analyse et de conduite d'une réflexion personnelle sur le sujet.

A l'inverse, il est des copies d'une grande pauvreté, tant sur le fond que sur la forme. Le sujet est au mieux situé de façon un peu générale, mais la problématique n'est pas posée, ou ne correspond pas au cadre qui est donné. Il existe même quelques copies, heureusement

rare, pour lesquelles on peut s'interroger sur le niveau de connaissance administrative de son auteur. Ainsi une copie donne comme illustration du développement de l'administration numérique la mise en place de postes libre-service dans les stations de distribution d'essence...

Par ailleurs, beaucoup de ces copies révèlent de très grandes difficultés dans l'expression écrite en ce qui concerne tant la maîtrise de la syntaxe et du vocabulaire que celle de l'orthographe. Ces candidat(e)s ne disposent pas des pré-requis nécessaires pour réussir un concours administratif de catégorie A, et il semblerait plus réaliste qu'ils envisagent au moins pour le court terme, une autre orientation.

Pour les copies moyennes, les plus nombreuses, il est possible de suggérer des pistes d'amélioration, car une grande majorité des candidats fournissent une copie tout à fait acceptable et semblent en capacité d'améliorer encore leur prestation, avec du travail et de l'entraînement.

Les correcteurs ont eu la désagréable impression de lire souvent la même copie avec quelques variantes. Néanmoins, certaines copies comportent des exemples pertinents sans tomber dans le catalogue. Les conclusions sont souvent sans intérêt et de nombreuses introductions peinent à amener le sujet sans tomber dans un déroulé historique par trop laborieux. Tous ces points peuvent être travaillés et améliorés.

Tout d'abord, rappelons qu'il importe de circonscrire son sujet. Ainsi, il n'y avait pas d'intérêt à élargir la réflexion au-delà du cadre qui était proposé par exemple en évoquant l'utilisation du numérique dans le domaine politique.

Par ailleurs, il convient de définir, de contextualiser le sujet, mais il importe également de proportionner cet effort de définition, l'objectif étant la clarté et un ciblage suffisant de la problématique à développer. En l'occurrence, on pouvait évoquer le contexte de la réforme des services de l'Etat, et le développement des technologies numériques, mais point n'était besoin de présenter longuement les différentes définitions de la notion de service public.

- L'accroche

Traditionnellement, les candidats ouvrent leur réflexion par une ou plusieurs phrases d'accroche. La plupart du temps, l'exemple cité est tiré de l'actualité, d'une information parfois entendue le matin même du jour du concours à la radio... Ce type d'accroche, d'une part, a peu de chances de différencier une copie des autres et, d'autre part, n'est souvent pas très pertinente. Il est sans doute préférable que les candidats prennent des exemples moins récents mais plus en adéquation avec le sujet à traiter. En l'absence d'accroche pertinente, il est préférable de commencer la copie par un exercice de définition des termes du sujet.

- La problématisation

Les bons candidats arrivent à introduire le sujet en problématisant les enjeux, c'est-à-dire à mettre indirectement en évidence l'actualité et l'intérêt de la question posée, ainsi que ses éventuelles implications. Quelques bons candidats parviennent à reformuler ou à

approfondir le sujet en fonction d'une problématique qui leur est propre. L'annonce de plan découle de la problématisation.

- La forme

Un candidat qui n'est pas à l'aise dans la rédaction et dans l'exposition logique de ses idées aura tout intérêt à choisir des titres (et éventuellement des sous-titres) apparents. En effet, le choix de ne pas faire apparaître explicitement ces titres n'est payant que si l'enchaînement des parties est bien compréhensible pour le lecteur, ce qui suppose de bons enchaînements logiques et une clarté d'exposition des idées. Il est fréquent que les meilleures copies se caractérisent par une absence de plan apparent : les candidats concernés n'ont plus besoin des « béquilles » d'un plan apparent.

- La conclusion

L'exercice est sans doute un peu négligé par les candidats ou, en tout état de cause, mal maîtrisé. Cela est regrettable car c'est souvent un demi-point ou un point qui est ainsi perdu « bêtement ». Classiquement, un correcteur attend d'une conclusion une synthèse faisant état de la position du candidat sur la question posée, ainsi qu'un élargissement qui – dans le meilleur des cas – ouvre sur une problématique connexe au sujet traité. Moins d'un candidat sur dix parvient à maîtriser ce type d'ouverture qui, compte tenu de cette statistique, est très discriminante en termes de notation.

▪ **Les questions à réponses courtes**

Le champ couvert par le programme du QRC nécessite une bonne culture générale ainsi qu'une solide formation en économie, droit public, finances publiques, questions sociales, des ressources humaines et européennes. Il est donc vivement recommandé de se préparer spécifiquement au concours.

Les sujets posés dans les six domaines demandent le plus souvent des réponses factuelles et non pas l'opinion du candidat (à la différence d'une épreuve de culture générale). Il me semble donc opportun, comme les années précédentes, de rappeler l'esprit de celle-ci, soit au moment de l'inscription, soit avant l'épreuve. Cela éviterait de longs développements hors sujet.

Cette année, les sujets, notamment sur l'Europe et ses institutions ou les finances publiques, faisaient appel à des connaissances basiques à la différence des années précédentes.

Pour cette session, des lacunes importantes concernent deux sujets :

- le préfet de région (un préfet n'est pas un élu !) : les candidats confondent souvent la collectivité et le service déconcentré avec toutes les erreurs qui en découlent.
- La concertation dans le droit du travail : les copies évoquent les conventions collectives et la concertation dans l'entreprise.

Les mauvaises copies se caractérisent par l'absence de connaissance ou une lecture sélective et incomplète du sujet (cf. le signalement sur la question sociale). Le candidat « jette » alors sur le papier les connaissances qu'il a sur une partie de la question ou sur ce que cela induit.

Pour les plus mauvaises copies (inférieures à 2), le niveau de culture générale et administrative, la capacité de jugement et le niveau d'expression écrite (syntaxe, orthographe, langage) font défaut. Les copies de ces candidats ne sont pas récupérables. Elles cachent une méconnaissance des sujets proposés, trop d'erreurs et d'approximations, du fait certainement des impasses sur le programme ou d'une mauvaise compréhension/analyse du sujet. Le « verbiage » pour égarer le correcteur est manifeste.

Les meilleures copies démontrent, de la part des candidats, une très bonne connaissance des sujets abordés, le développement et les arguments sont clairs, les réponses précises. Malgré l'hétérogénéité des sujets et l'ampleur du programme, ces candidats ne semblent pas avoir fait d'impasse, des éléments manquent bien entendu, mais l'essentiel est présent et démontre l'investissement fourni et la compréhension globale des matières et des problématiques.

Les copies moyennes peuvent progresser, les candidats doivent s'assurer que les sujets sont bien maîtrisés et qu'ils peuvent être synthétisés et traduits clairement en quelques points. Ce qui suppose un entraînement et un intérêt pour ces sujets sous un angle moins institutionnel (lecture de la presse).

La réussite de l'épreuve passe pour certains candidats par un effort complémentaire pour approfondir leurs connaissances (aucune réponse à une ou plusieurs questions alors que le niveau des réponses faites aux autres est correct) et/ou leur expression. Il s'agit de vérifier le degré de maîtrise par les candidats de connaissances essentielles dans la diversité des domaines en rapport avec les enjeux des politiques publiques. La rédaction requiert de la concision, de la sûreté dans le recours aux connaissances techniques, et de la clarté. Il est rappelé que les candidats ne disposent que de 40 mn en moyenne par sujet.

Ce n'est pas parce que la réponse attendue est « courte » qu'elle ne doit pas être construite, bien au contraire. Lorsqu'il existe, le plan est en général pertinent et maîtrisé : les candidats reprennent les deux aspects apparents dans l'énoncé du sujet ; les parties correspondent au plan annoncé. Mais trop souvent, dans bon nombre de copies, le contour du sujet, pas plus que l'annonce des parties, ne sont énoncés, et l'on passe d'une idée à l'autre sans transition.

L'introduction doit en deux ou trois lignes situer le sujet au moyen d'une définition, du périmètre de son application et des arguments saillants qui vont être présentés. Cette première étape dans la réponse des candidats doit manifester la compréhension du sujet. Trop souvent, celui-ci est lu trop rapidement et traité sur un malentendu.

Le développement doit donner un aperçu cohérent du sujet traité. Il ne sera jamais reproché un oubli si l'explication est correctement menée pour aboutir à une conclusion fondée. Les articulations entre parties peuvent être opérées par un simple mot de liaison lorsque la

logique est claire dans l'exposé des arguments successifs – l'introduction servant à préparer cette construction logique.

La conclusion doit permettre de clore le sujet en élargissant la perspective. Il faut toutefois prendre garde à un travers des candidats qui considèrent que la mise en perspective peut tenir lieu de réponse.

L'épreuve est difficile, tant elle demande une forte mobilisation des connaissances sur un spectre très large en un temps très limité. Parmi les qualités requises pour ce type d'exercice, au socle de connaissances incompressible, s'ajoutent la concentration, l'organisation et la présentation de la réponse, et enfin la rapidité d'exécution. Autant de qualités cardinales attendues pour un attaché d'administration.

3.1.2. Concours interne : les questions de l'épreuve d'admissibilité demeurent, pour la deuxième session consécutive, le point névralgique

L'épreuve consistait en la rédaction d'une note à partir d'un dossier constitué, portant cette année sur la création des services interministériels départementaux des systèmes d'information et de communication. Les documents transmis pouvaient tous être exploités sans risque majeur de hors sujet. La difficulté de ce fait résidait davantage dans la capacité à sélectionner les seuls éléments vraiment pertinents, et à organiser ceux-ci de manière logique et claire. L'essentiel des problèmes relevés porte sur des développements non pertinents concernant la préfiguration du futur service interministériel (alors qu'il était demandé aux candidats de rédiger une note sur la création effective du service). D'autres candidats ont également trop mis l'accent sur les éléments nationaux, au détriment des informations indispensables concernant la création du nouveau service au plan local.

Il est constaté, notamment au travers de l'introduction, un faible degré d'appréhension du cadre général dans lequel s'inscrit la REATE, notamment processus de réforme de l'Etat, et démarches successives RGPP et MAP. Les candidats, y compris dans l'introduction, se sont cantonnés à reprendre strictement les informations contenues dans le dossier, sans chercher à enrichir leur propos de connaissances annexes, ce qui peut laisser supposer que celles-ci étaient rares voire inexistantes. Les objectifs de la REATE ne sont conçus qu'exclusivement en matière de mutualisation.

Des confusions regrettables ont été relevées entre Administration Territoriale de l'Etat et collectivités territoriales, témoignant d'un faible niveau d'appréhension de l'organisation politique et administrative française.

Il convient d'attirer l'attention des futurs candidats sur l'importance que revêt une lecture attentive du sujet proposé, celui-ci comportant de nombreuses indications sur la manière adéquate de le traiter : éléments de structuration du plan, fonctions du rédacteur, qualité du destinataire (informations qui ne sont pas sans influence sur l'orientation donnée à la note).

De manière classique, les bonnes copies sont celles qui ont su distinguer l'essentiel de l'accessoire dans le dossier proposé, en évitant les développements trop longs. Le style est sobre, les phrases courtes, la reformulation pertinente des points clés contenus dans le dossier indique que celui-ci a été compris et analysé. Les bonnes copies montrent également que le candidat comprend le positionnement attendu de lui dans le cadre de la commande. Rédigeant une note à l'attention du préfet en qualité de responsable ressources humaines et moyens, il convenait par exemple d'insister particulièrement sur les aspects relatifs à la gestion des futurs agents du Service Interministériel, tout en allant à l'essentiel.

La recherche d'une note opérationnelle mérite également d'être valorisée : le rappel des échéances de chacune des étapes, de la vigilance sur les étapes préalables à la création (validation par le niveau national, consultations des Comités Techniques, du CAR..) apparaissait par exemple important, car ce sont des points d'attention pour un décideur, dans le cadre d'une conduite de projet. Très peu de copies par exemple ont mentionné les différentes échéances.

A l'inverse, les très mauvaises copies sont celles pour lesquelles on perçoit que le candidat n'a pas du tout compris la commande et le fond des éléments proposés dans le dossier, et se contente d'assembler sans vraie recherche de clarté du propos des éléments plus ou moins pertinents.

*

Les questions posées, précises sans être pour autant excessivement difficiles pour un candidat disposant d'une culture professionnelle adéquate, ont permis de mettre en évidence des lacunes réellement inquiétantes, notamment au regard du profil (interne) des candidats.

Ainsi, un certain nombre de candidats ont allégrement confondu Conseil d'Etat et Conseil Constitutionnel. D'autres, plus rares, ont confondu Conseil d'Etat et Conseil des Ministres. Très peu de candidats se sont avérés capables de citer avec suffisamment de précision les éléments attendus concernant les deux fonctions du Conseil d'Etat, et beaucoup n'ont cité qu'une des deux fonctions, sans réel développement. Il a été relevé un certain nombre de candidats qui n'avaient visiblement entendu parler du Conseil d'Etat que grâce à la toute récente affaire Vincent Lambert. La terminologie juridique n'est pas ou peu maîtrisée. Globalement, le niveau de connaissances théoriques dans le domaine juridique apparaît faible, ce qui peut laisser craindre une réelle difficulté, pour les candidats in fine admis, à réussir leur scolarité à l'IRA dans des conditions satisfaisantes.

Concernant la définition du BOP, les constats des lacunes des candidats sont également très inquiétants. Une très grande majorité de candidats s'est limitée à énoncer en deux lignes une vague définition de ce qui s'apparente globalement à un budget « sui generis », comprenant (je cite) « des dépenses et des recettes ».., sans aucune référence à la LOLF, et au cadre global en vigueur depuis maintenant près de huit ans, et qui structure pourtant fortement l'activité des services publics, du moins ceux relevant de l'Etat. La notion de performance et d'indicateurs est quasiment absente, la nomenclature Missions-

Programmes-Actions inconnue, de même que la notion de cartographie et de schéma d'organisation financière. Les contresens sont fréquents : les BOP sont des programmes, les BOP sont le support des dépenses des seules dépenses d'investissement, ils sont uniquement positionnés au niveau départemental, le BOP a été créé par la Plateforme CHORUS...

A noter, en revanche, la popularité de la fongibilité asymétrique, notion citée par de nombreux candidats alors qu'elle ne figurait pas dans les éléments principaux attendus dans la réponse.

Au regard du caractère structurant de la LOLF en tant que cadre applicable en matière de gestion publique, cette ignorance quasi-générale constitue un indicateur d'alerte pour les managers publics. Les candidats étant agents publics, il paraît possible de s'interroger sur la capacité de l'encadrement à donner du sens à l'action de leurs collaborateurs. Le dispositif de formation continue mériterait également d'être interrogé, une remise à niveau générale sur les notions de base applicables paraissant bien nécessaire.

Si davantage de candidats ont cette année, par comparaison avec la session précédente, rédigé des éléments de réponse aux questions, la qualité globale est excessivement décevante, sur des questions (fonctions du Conseil d'Etat et définition du Budget opérationnel de Programme) relativement classiques, et sur lesquelles on pouvait imaginer que des candidats internes – donc familiers de l'organisation administrative et de la gestion publique – aient des connaissances minimales.

Les très bonnes copies, très rares, se caractérisent par une connaissance théorique précise, et l'emploi adéquat des termes techniques correspondant aux deux thèmes traités, droit administratif et finances publiques. Le développement, même court, est néanmoins organisé (phrase d'introduction générale et rédaction précise et structurée des points attendus).

A l'inverse, les mauvaises copies sont celles pour lesquelles le développement n'est pas structuré, voire non rédigé (énumérations sous forme de tirets très fréquentes), et dans lesquelles le candidat se contente de mettre bout à bout des connaissances éparses ou des éléments tirés de son vécu personnel qui lui paraissent correspondre au thème à traiter sans que ces éléments soient organisés de façon à répondre à la question d'ensemble.

*

Une convergence très limitée est relevée entre qualité de la note et qualité de la réponse aux questions, ce qui tend à prouver que le deuxième exercice n'est pas suffisamment maîtrisé par les candidats.

3.1.3. *Même constatation pour le troisième concours*

Comme pour le concours interne, l'épreuve consistait en la rédaction d'une note à partir d'un dossier constitué, qui portait cette année sur la réforme des rythmes scolaires à l'école primaire.

Les questions portaient sur les juridictions administratives pour la première et la liberté d'expression et les obligations des fonctionnaires pour la seconde.

Des remarques exactement similaires à celles faites pour l'épreuve du concours interne doivent être formulées.

11 % des candidats n'ont pas du tout répondu aux questions et 15 % des candidats obtiennent une note aux questions supérieure à la moyenne. Cette partie d'épreuve influence fortement l'admissibilité au concours.

Si le taux de réponses est plutôt bon, on note un certain nombre de confusions des candidats sur les juridictions administratives, que les candidats croient être l'organisation territoriale de l'Etat ou son organisation administrative.

On constate que peu de notes sont faibles ou très faibles. Beaucoup obtiennent a minima une note moyenne (entre 9 et 12).

Il faut noter que le sujet n'était pas très difficile avec un dossier peu volumineux et des documents faciles à appréhender sur un sujet largement d'actualité.

3.2. Les épreuves d'admission

Tout candidat admissible doit partir du principe qu'il dispose d'une chance d'être admis ; par ailleurs, l'existence d'une note éliminatoire fixée à 5/20 à l'épreuve d'entretien⁴ ne permet pas de considérer que le concours est acquis, dès lors qu'un candidat a fait une bonne performance à l'écrit. Les épreuves d'admission ouvrent donc tous les champs du possible, raison pour laquelle les candidats doivent les préparer avec une attention particulière.

3.2.1. *L'épreuve d'entretien avec le jury*

Pour les trois concours, il est prévu que lors de l'entretien d'admission la durée de présentation par le candidat de son parcours et de sa motivation, ou selon le cas de son expérience professionnelle, soit de 5 minutes au plus. Le candidat se doit d'être très synthétique tout en faisant ressortir les traits saillants de son parcours dans le cadre d'une

⁴ Article 6 de l'arrêté du 6 juin 2008 précité : « nul ne peut être déclaré admis, s'il a obtenu une note inférieure ou égale à 5 sur 20 à l'épreuve d'admission d'entretien avec le jury ».

présentation dynamique et franche d'où ressort une motivation pour occuper une fonction d'encadrement dans la fonction publique de l'Etat.

L'épreuve d'entretien s'apparente à une épreuve d'embauche où le candidat doit s'employer à démontrer qu'il présente les qualités requises pour devenir attaché. Il doit prendre connaissance du référentiel mis en ligne sur le site de la fonction publique à destination des candidats admissibles. Ce référentiel, qui contient les critères de sélection, constitue un document essentiel de préparation à l'entretien avec le jury. Il porte sur :

- la présentation par le candidat de son parcours,
- les aptitudes et qualités du candidat à l'égard du métier d'attaché,
- (pour le concours interne et le troisième concours) les connaissances administratives générales,
- le degré de maîtrise des compétences du candidat,
- les motivations du candidat.

Fort de cet ensemble de critères, le candidat devra veiller à faire preuve de cohérence entre son projet, son parcours et son potentiel, à la fois dans la présentation de son parcours et dans l'échange avec le jury.

a) La présentation

La présentation se doit d'être percutante, et ne saurait être la redite de la fiche individuelle de renseignement pour le concours externe ou du dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle pour le concours interne et le troisième concours. Le candidat a l'opportunité de convaincre le jury du bien-fondé de son recrutement en maîtrisant son temps de parole et en organisant sa présentation.

Ce temps de parole réservé au candidat doit être travaillé et réfléchi en gardant à l'esprit qu'il est susceptible de devenir le point d'accroche des questions que posera le jury. Ne tenir que trois minutes est du plus mauvais effet, mais passé les cinq minutes, dans un souci d'équité, le jury laissera le candidat finir sa phrase, sans plus. Il faut maîtriser le temps pour boucler la présentation en cinq minutes.

b) L'échange avec le jury

Le jury s'intéresse au parcours, à la motivation, au projet professionnel, à la mise en situation, et pour le concours interne et troisième concours, aux connaissances administratives générales.

Le candidat doit présenter un projet professionnel à la fois précis et ouvert en évitant de se focaliser sur un seul profil d'attaché, tant il n'est pas acquis que les lauréats du concours seront nécessairement affectés dans l'univers professionnel convoité.

Un défaut trop largement répandu chez les candidats est l'incapacité à prendre position. Malgré l'invitation répétée par le jury à considérer que les questions n'ont pas forcément de « bonne » réponse, un nombre important de candidats répugnent, ou ne parviennent pas, à donner leur avis. C'est un problème récurrent des mises en situation au cours desquelles les candidats restent sur une position vague, et trop éloignée de la réalité concrète. Le bon

candidat doit pouvoir prendre position tout en étant capable d'analyser et de défendre cette position.

Le jury tente volontiers d'éprouver les qualités d'adaptation grâce à une question inattendue, tout en restant dans l'épure du programme, que ce soit au cours d'une mise en situation ou par une question dont la forme comme le fond peut rompre le rythme de l'interrogation.

3.2.2. Les spécificités propres à chaque concours

a) Concours externe

Le plan type de la présentation, formation-expériences-motivations, est adopté par la quasi-totalité des candidats. Si c'est le cas, il est indispensable que le candidat fasse preuve de persuasion grâce à son expérience et sa personnalité qu'il saura mettre en valeur pour se projeter dans un parcours professionnel raisonné.

Les « jobs d'été » qui sont souvent écartés d'une phrase par les candidats doivent au contraire servir de point d'appui pour un énoncé des compétences et des apprentissages. Les méconnaissances, les naïvetés parfois, les erreurs d'appréciation ne sont pas gravement sanctionnées sauf à faire preuve d'une incompréhension manifeste de l'épreuve.

La mise en situation professionnelle à proprement parler, appelle une réponse certes mesurée, mais aussi un engagement de la part du candidat qui apparaisse sincère et réaliste. Le jury prolonge assez systématiquement la question pour inciter le candidat à prendre position de façon plus marquée tout en établissant une première analyse de la situation. Il ne faut pas que le candidat se sente déstabilisé par ce type de questionnement qui a précisément pour objet de l'amener à se positionner en situation réelle. Rappelons qu'il n'existe pas de bonne ou de mauvaise réponse sur ce type de question.

En conclusion, il existe des formulations ou des réponses astucieuses, inventives, courageuses, sincères, réalistes, solidement charpentées ou opérationnelles que l'on opposera volontiers à des positionnements attendus, stéréotypés, sans engagement, peu crédibles, voués à l'échec ou simplement en demi-teinte.

b) Concours interne et troisième concours

La reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP) est un mécanisme d'évaluation et de comparaison des savoirs, des compétences et aptitudes professionnelles, fondé sur des critères professionnels. L'évaluation des acquis de l'expérience permet au jury de conclure de la capacité des personnes concernées à exercer de nouvelles fonctions et/ou responsabilités et de départager les candidats à un examen ou un concours au vu de ces critères.

Concernant la présentation, il convient d'éviter de tomber dans le travers courant qui consiste à s'en tenir à une présentation trop descriptive, sans mise en valeur des savoir-faire et des savoir-être, tout en reprenant les éléments du parcours professionnel trop détaillés. Ce type de présentation ne contribue pas à valoriser le candidat, alors que le jury attend de

lui qu'il explicite, développe, commente et surtout analyse son propre parcours à l'aune de sa motivation et de ses capacités à devenir attaché.

L'échange avec le jury comporte désormais une part d'interrogation dédiée à la place des pouvoirs publics et leur rôle dans les grands domaines de l'intervention publique ainsi que sur des questions relatives aux connaissances administratives générales. Il ne s'agit pas pour le jury de poser des questions théoriques trop pointues, en revanche, le candidat doit impérativement savoir se situer dans son environnement professionnel et le cas échéant en sortir pour mieux en montrer les spécificités.

De plus, il n'est pas inutile de rappeler que le concours d'accès aux instituts régionaux d'administration a une vocation interministérielle et qu'il est de ce fait attendu des candidats qu'ils disposent d'un minimum de connaissances sur l'environnement professionnel des autres ministères que celui auquel ils appartiennent, surtout depuis la mise en œuvre de la réorganisation territoriale de l'État où les missions des différents ministères sont très imbriquées, y compris d'un point de vue organisationnel.

Les candidats au troisième concours bénéficient souvent d'un parcours original qui se prête bien à une description du contexte et des fonctions occupées. Devant des parcours souvent très riches d'expériences, et qui plus est variés, le jury pourra légitimement se poser la question de la motivation du candidat, qui se doit d'explicitement cette volonté de changement au profit de la carrière d'attaché. C'est également l'occasion d'indiquer quels sont les points forts du parcours qui pourront être valorisés dans la fonction d'attaché en même temps que les points d'amélioration pour lesquels l'année de scolarisation à l'IRA sera mise à profit.

3.2.3. L'épreuve de langue vivante étrangère

« L'épreuve orale de langue vivante étrangère consiste en un entretien de 15 minutes à partir d'un texte court rédigé dans l'une des langues choisies par le candidat au moment de l'inscription au concours avec une préparation de 15 minutes ». Les candidats peuvent choisir parmi quatre langues : allemand, anglais, espagnol et italien.

Compte tenu de l'hétérogénéité des candidats interrogés (concours externe, interne et troisième concours) et du degré de préparation variable d'un candidat à l'autre, l'examineur aborde l'exercice avec bienveillance. Il ne s'agit pas d'évaluer des candidats à l'agrégation, mais des personnes dont l'ambition première est d'intégrer l'administration française ou de bénéficier d'une promotion en son sein par le biais de la réussite au concours. Leurs fonctions futures ne les amèneront généralement pas à utiliser la langue étrangère de façon intensive. Il importe donc essentiellement d'évaluer la compétence linguistique générale des candidats.

Le candidat doit pouvoir répondre aux trois exercices qui suivent de manière positive :

- être capable de résumer de façon claire et concise un texte journalistique de 400 à 500 mots ;

- être éventuellement apte à commenter ce même document, à en développer le thème principal ;
- posséder les outils linguistiques permettant de discuter à bâtons rompus pendant cinq à dix minutes avec l'examineur.

Les notes progressent régulièrement, de même que le taux de candidats ayant choisi cette épreuve (facultative pour le concours interne et le troisième concours). C'est le signe que la préparation est plus sérieuse, et que le niveau monte progressivement. On ne peut qu'enjoindre à tous les candidats de se préparer sérieusement à l'épreuve, en rafraîchissant leurs connaissances par la lecture de petits ouvrages bien conçus et riches en contenu afin de pouvoir répondre à des questions élémentaires du type :

D'où êtes-vous ? Quel âge avez-vous ? Qu'avez-vous fait depuis que vous avez quitté les études ? Quelles sont vos passions ? Quelles sont les activités de plein-air que vous aimez pratiquer ? Que pouvez-vous me dire au sujet de votre famille ? Quel est votre livre, film, genre cinématographique préféré ? Etc.

En espagnol cette année, beaucoup de candidats avaient fait un stage Erasmus dans une université espagnole, d'autres avaient travaillé ou fait des stages en Espagne ou en Amérique Latine ce qui explique l'excellence de certaines notes et une moyenne générale assez élevée.

Même retour pour l'allemand où cette année, les candidats ont tous fait preuve d'un bon, voire très bon niveau de langue. Cela est dû pour la plupart du temps à des séjours prolongés en Allemagne dans le cadre des études.

De manière générale, une bonne préparation de l'épreuve est nécessaire. L'apprentissage de quelques tournures spécifiques au compte-rendu, à l'expression de l'opinion par exemple, devrait aider les candidats à structurer leur exposé et enrichir leur lexique. Exemples : In diesem Artikel geht es um... ou Der Journalist stellt sich die Frage, ob... ou Ich persönlich denke, dass...

Si les candidats peuvent compter sur une attitude bienveillante et positive des examinateurs, il convient de rappeler que parmi les insuffisances à éviter ou à combler, il faut penser aux confusions lexicales, aux fautes courantes et autres faux amis, aux erreurs grammaticales, et vérifier l'existence d'un vocabulaire de base, véritable boîte à outils, permettant de faire face à la plupart des situations.

Conclusion

Le concours d'accès aux instituts régionaux d'administration (IRA) est le principal mode de recrutement des attachés d'administration des différents ministères. Il constitue pour la plupart l'accès à la catégorie A de la fonction publique, pour d'autres une opportunité de reconversion. Aboutissement pour certains, sas professionnel pour d'autres et nouveau métier pour les derniers, il s'agit à l'évidence d'un moment très important de la carrière des postulants.

L'arrêté du 27 juillet 2012 qui a pris effet à la session 2012 comportait deux modifications majeures. L'une concerne la conversation avec le jury dont le délai est passé de 10 à 5 mn. Ce changement dont le jury se félicite, est parfaitement intégré et permet véritablement de dynamiser l'épreuve d'entretien. Pour le concours interne et le troisième concours, la principale modification concerne l'épreuve d'admissibilité et provient de la question (ou selon le cas des questions), posée(s) à la suite de la rédaction de la note. Force est de constater que cette modification n'a pas été assimilée par l'ensemble des candidats qui n'ont pas encore pris la mesure de ce changement pour l'épreuve écrite. Comme pour les questions à réponse courte de l'épreuve d'admissibilité, il est vraisemblable que les candidats intégreront progressivement ce changement dans leur programme de révision ainsi que dans la méthodologie de rédaction.

Il est fortement recommandé aux candidats qui se préparent à concourir de se faire accompagner par une structure dédiée, susceptible de leur procurer l'entraînement nécessaire, tant une préparation en solitaire est difficile. Mais il est non moins nécessaire que les candidats développent leur propre jugement, avec leurs propres valeurs et grille d'analyse, aussi bien pour l'épreuve écrite que pour l'épreuve orale. Les candidats qui se distinguent sont précisément ceux qui montrent de telles facultés, susceptibles de leur donner les repères suffisants dans l'exercice d'un métier complexe et en évolution.

Enfin, lors de l'épreuve d'admission, le jury a constaté cette année une certaine tendance à un rapprochement des profils des candidats entre le troisième concours et le concours interne. Reste à dire si cette tendance nouvelle se confirmera ou si l'on retrouvera des profils très différents et marqués qui caractérisaient jusque-là l'épreuve d'entretien. Il n'en reste pas moins que les résultats de ce troisième concours, le plus sélectif des trois, demeurent nettement au-dessus des deux autres concours.

Lyon,
Le 30 novembre 2014

Jean-François Picq
Inspecteur général de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche,
Président du jury.

Ont permis d'alimenter la rédaction de ce rapport par leurs contributions :

François BODIN-HULLIN, Solange COMMUNAL, Jérôme DECOURS, Christine DUBOIS,
Catherine FISCHER, Chloé FONTAN-MAUER, Sylvain GALIMARD, Paul GRAY, Agnès GUERLAIS,
Marc LEROUGE, Muriel LARDY, Christine MISTRAL, Cécile RUSSIER, Marie-Ange ROSZADA-
DREVON, Mohamed SAIDI, Benoît TOURMENT.

CONCOURS 2013

Rapport du jury

Les épreuves des concours **d'entrée** aux IRA sont fixées par un arrêté du 6 juin 2008, modifié par un arrêté du 27 juillet 2012. En plus de la vérification de la détention des connaissances professionnelles nécessaires, elles prennent en compte les parcours antérieurs personnels ou professionnels des candidats. Par rapport aux épreuves qui étaient antérieurement prévues, elles visent à diversifier les viviers de recrutement et à mieux mettre en adéquation le profil des lauréats avec les postes de sortie.

Le concours 2013 **s'est** déroulé dans de parfaites conditions grâce notamment aux services de **l'IRA**, tous attentifs à créer les meilleures conditions **pour l'accueil et l'écoute** des candidats.

Le présent rapport, issu des observations de tous les membres du **jury**, **s'attache**, au-delà d'un bilan, à répondre aux interrogations des candidats qui ont présenté le concours **ainsi qu'à** donner aux futurs candidats des éléments destinés à faciliter leur préparation.

1. Rappel sommaire des épreuves

1.1 Admissibilité



Concours externe

- épreuve de composition sur **un sujet d'ordre** général portant sur la place de l'Etat et son rôle dans les grands domaines de l'intervention publique (société, économie, emploi, santé, culture, territoires, relations extérieures...)
- épreuve constituée d'une série de six à dix questions à réponse courte portant sur des éléments essentiels du droit public, des questions européennes, de la gestion des ressources humaines, des questions sociales, des finances publiques **et de l'économie**.



Concours interne et 3e concours

- note administrative pour le concours interne ;
- note de synthèse pour le 3° concours portant sur la place de **l'Etat** et son rôle dans

les grands domaines de l'intervention publique (société, économie, emploi, santé, culture, territoires, relations extérieures...).

Depuis la session 2012, un arrêté du ministre de la fonction publique pris avant le 1er septembre de l'année précédant celle du déroulement des épreuves fixe la liste des thèmes à partir desquels sont déterminés par le jury les sujets de l'épreuve de composition du concours externe, de l'épreuve de note administrative du concours interne et de l'épreuve de note de synthèse du troisième concours. Pour la présente session, l'arrêté du 14 juin 2013 avait retenu les thèmes suivants : l'Etat, garant de l'égalité des chances ; le rôle de l'Etat en matière économique ; la gestion publique et la performance dans les services publics ; le système éducatif ; le développement durable et la politique publique ; l'Etat et son organisation territoriale.

1.2 Epreuves orales d'admission

Au travers d'un entretien de 25 mn sont évalués :

- les qualités personnelles et le potentiel du candidat ainsi que son comportement face à une situation concrète, en particulier sous forme de questions de « mise en situation », pour les trois concours
- la personnalité, les aptitudes, la motivation du candidat, ses acquis professionnels et ses connaissances administratives générales pour le concours interne et le 3° concours

2. Données statistiques

	CONCOURS EXTERNE	CONCOURS INTERNE	TROISIEME CONCOURS
Postes offerts	67	50	8
Inscrits	1180	850	137
Admis à concourir	1154	840	132
Présents Ecrit	609	646	84
<i>% présents</i>	<i>52,8%</i>	<i>76,9%</i>	<i>63,6%</i>
ADMISSIBILITE			
Admissibles	166	120	20
Barre d'admissibilité	11,37	9,75	10,31
<i>% admissibles</i>	<i>27%</i>	<i>19%</i>	<i>24%</i>
Moyenne la + élevée	16,1	15,41	14,25
Moyenne la + basse	0,47	0	1,88
Nbre de notes éliminatoires	11	7	0
ADMISSION			
Présents	163	116	19
Moyenne la + élevée	15,57	16,32	14,1
Moyenne la + basse	9,37	7,19	9,78
Nbre de notes éliminatoires	2	1	0
Admis liste principale	67	50	8
Barre d'admission liste principale	12,83	11,87	12,35
Inscrits liste complémentaire	13	8	1
Barre d'admission liste complémentaire	12,56	11,22	12,07
<i>Taux de sélectivité (admis/présents à l'écrit)</i>	<i>9,1</i>	<i>12,9</i>	<i>10,5</i>

EPREUVES (notes après péréquation) - (notes minimales ne tenant pas compte des 0)	Note minimale	Note maximale	Moyenne
Concours externe			
Composition	2,05	16,81	9,47
Q.R.C	0,94	18,8	9,74
Entretien avec le jury	5	17,91	12,44
Langue	4	19	12,37
Concours interne			
Note administrative + question	0,62	15,41	7,05
<i>Note administrative</i>	0,75	17	8,11
<i>Question</i>	0	16,5	4,05
Entretien avec le jury	4,5	18,27	11,13
Langue	4	20	12,43
3e concours			
Note de synthèse + question	1,88	14,25	8,35
<i>Note de synthèse</i>	2,5	14,5	9,38
<i>Question</i>	0	13,5	5,24
Entretien avec le jury	8	16	11,84
Langue	6	19	12,68

3. Bilan et enseignements à tirer des épreuves

3.1 Epreuves écrites

3.1.1 Concours externe

Première épreuve :

Le sujet à traiter «**L'administration électronique : que doit-on en attendre ?** » invitait les candidats **à mobiliser des connaissances essentielles en matière d'organisation administrative et de gestion publique** et à ordonner une réflexion personnelle sur les différents enjeux et versants de **l'utilisation des technologies numériques** : service rendu aux usagers et relations avec ceux-ci, **modernisation de l'organisation et des méthodes de travail des administrations notamment.**

A cette épreuve, la moyenne des notes **s'établit** cette année à 9,47 contre respectivement 8,96, 8,43 et 7,92 aux sessions 2012, 2011 et 2010.

Une certaine amélioration est donc perceptible et traduit sans doute en partie le fait que le sujet présentait cette année des aspects plus généralistes que les sujets des années précédentes. Pourtant cette année encore il faut déplorer que trop de candidats, se limitant à une approche trop superficielle de la question, soit sont passés à côté de pans entiers du sujet soit n'ont pas réellement tenté de répondre à la question posée de manière suffisamment argumentée.

Pour les candidats à de futures sessions, on insistera donc sur l'absolue nécessité, pour bien affronter cette épreuve, de prendre le temps nécessaire à une analyse exhaustive et fine de tous les aspects et enjeux du sujet et d'être capables de témoigner d'une réelle capacité à ordonner ses réflexions selon une ligne démonstrative par laquelle on cherche à convaincre de la pertinence de la réponse apportée. La préparation à l'épreuve ainsi conçue est d'ailleurs facilitée par le fait que les sujets s'inscrivent depuis la session 2011 dans une liste fermée de thèmes connus en amont, en pratique huit mois environ avant les épreuves.

On relèvera par ailleurs que trop de copies comportent encore des erreurs de style, de **grammaire ou d'orthographe dont** la répétition, parfois excessive, est sanctionnée.

Deuxième épreuve :

Les six questions posées à l'épreuve de questions à réponse courte étaient les suivantes :

- le préfet de région ;
- la directive européenne ;
- la procédure de concertation dans le droit du travail ;
- **la certification des comptes de l'Etat ;**
- **les agents non titulaires de l'Etat ;**
- la discipline budgétaire dans la zone Euro.

Cette épreuve est destinée à vérifier le degré de maîtrise par les candidats de connaissances essentielles dans la diversité des domaines en rapport avec les grands enjeux des politiques publiques. Si, naturellement, la capacité à construire des réponses articulées à chacune des questions est un élément important, **c'est d'abord et avant tout la capacité à mobiliser des connaissances qui est appréciée au travers de cette épreuve.** L'arrêté précité du 27 juillet 2012 prévoit que désormais la question de droit public compte doublement dans la notation de l'épreuve.

Cette année on constate une amélioration sensible du niveau moyen des notes attribuées à cette épreuve.

Il n'en reste pas moins nécessaire pour les futurs candidats de manifester dans la durée un minimum de curiosité et d'intérêt pour détenir et assimiler un socle de connaissances en rapport avec les **grands sujets de l'actualité** économique, sociale et internationale et, plus généralement, en rapport avec le champ des principales politiques publiques.

3.12 Concours interne

L'épreuve consistait en la rédaction d'une note à partir d'un dossier constitué, portant cette année sur **la création des services interministériels départementaux des systèmes d'information et de communication.**

L'arrêté du 27 juillet 2012 ayant complété le programme de l'épreuve par le traitement d'une ou deux questions permettant de vérifier les connaissances administratives générales des candidats et leurs connaissances en matière de gestion des ressources humaines dans l'administration, deux questions étaient à traiter cette année sur **les différentes fonctions du Conseil d'Etat d'une part, la définition du budget opérationnel de programme d'autre part.**

A nouveau cette année, un très grand nombre des copies **sont loin d'avoir été satisfaisantes.** La note moyenne s'établit ainsi à **7,05, soit le même niveau que lors de la session 2012 (7,02) et en retrait par rapport aux années antérieures (9,44 et 9,70 pour les sessions 2011 et 2010).** Ceci s'explique d'abord par le fait **qu'une proportion encore élevée des candidats** n'ont pas cru devoir répondre aux deux questions alors pourtant que celles-ci rentraient pour un quart dans la notation de l'épreuve, ensuite par la faiblesse globale du traitement des deux questions par ceux des candidats qui y ont répondu, enfin par un niveau moyen de traitement de la note administrative encore insuffisant (**l'équivalent de 8/20**).

Pourtant **et tout comme l'année précédente** le sujet de la note administrative, qui ne soulevait en elle-même aucune difficulté majeure, était bien circonscrit et les candidats **pouvaient s'appuyer** sur un dossier parfaitement adapté et complet.

Certes la plupart des candidats ont identifié les points qu'il convenait de traiter mais beaucoup ne leur ont consacré que des analyses trop sommaires, voir se sont contentés de les inventorier sans réflexion sérieuse ni mise en perspective. Les meilleures copies ont été celles dans lesquelles les candidats ont montré en revanche une capacité à ordonner logiquement une présentation des enjeux et sujets selon un raisonnement clair et structuré.

Les candidats à venir au concours doivent pouvoir tirer de ces constats des conséquences logiques aussi bien quant à la nécessaire maîtrise de connaissances administratives générales que quant au développement **d'une** capacité à assimiler des informations qui sont fournies en vue de dégager des solutions ou propositions concrètes et tournées vers l'action administrative.

3.13 Troisième concours :

Comme pour le concours interne, **l'épreuve** consistait en la rédaction **d'une** note à partir **d'un** dossier constitué, qui portait cette année sur la réforme des rythmes **scolaires à l'école primaire**. De même que pour le concours interne, **l'épreuve** comporte désormais une ou deux questions qui, cette année, portaient sur **les juridictions administratives d'une part, la liberté d'expression et les obligations des fonctionnaires d'autre part**.

Des remarques exactement similaires à celles faites pour **l'épreuve** du concours interne doivent être formulées. L'épreuve cette année a connu une moyenne de 7,04, au même niveau que pour la session 2012. Les causes en sont les mêmes : une proportion élevée des candidats **n'ont** pas traité les questions, pour ceux qui les ont traitées la moyenne est très basse (l'équivalent de 5/20), enfin le traitement de la note sur dossier est lui aussi décevant (moyenne équivalente à 7,92/20) alors que la moyenne des notes **s'était** établie à 8,35 et 9,24 aux sessions 2011 et 2010.

Pourtant le jury est conscient, dans la correction des copies, que **l'épreuve** concerne des candidats dont la plupart **n'ont** pas le recul **d'une** expérience administrative antérieure et qui éprouvent sans doute une certaine difficulté à se positionner dans **l'optique** de la **préparation d'une** note à vocation directement opérationnelle. Il en tient évidemment compte en cherchant à déceler la capacité des candidats à assimiler le contenu **d'un** dossier très correctement informatif et à tirer de sa substance **l'identification** des problématiques soulevées et des actions concrètes que celles-ci appellent.

3.2 Epreuves orales

3.21 Entretien avec le jury

Dans les trois concours, la principale épreuve orale vise à évaluer les qualités, aptitudes et compétences personnelles et professionnelles des candidats déclarés admissibles au regard de ce qui est attendu de fonctionnaires appelés à servir dans la diversité des métiers exercés par les attachés, en administration centrale, dans les services déconcentrés et dans les établissements publics locaux **d'enseignement**.

Pour le concours interne et le troisième concours, les candidats sont appelés à constituer un dossier conçu dans l'optique de la reconnaissance des acquis de leur expérience professionnelle et dans lequel ils sont invités à exposer leurs motivations. Pour le concours externe, les candidats remplissent une fiche leur permettant de décrire leur parcours et leurs motivations.

S'agissant du concours interne, et depuis **l'intervention de l'arrêté** du 27 juillet 2012 pour le troisième concours également, **l'épreuve** orale a aussi pour objet de permettre **d'apprécier** les connaissances administratives générales des candidats.

Les dossiers constitués par les candidats restent de qualité inégale. Certains permettent utilement de se faire une idée suffisamment précise des parcours individuels. **D'autres**, soit par manque de rigueur, soit par manque **d'exhaustivité**, ne fournissent pas au jury la totalité des éléments de base sur lesquels ils devraient **pouvoir s'appuyer, en complément de l'exposé du candidat, dans la conduite de l'entretien**.

Beaucoup de dossiers, bien que se présentant comme complets ou détaillés, apparaissent clairement comme **n'étant** pas le fruit de **l'investissement** personnel du candidat. La description des **compétences qu'un** candidat estime avoir acquises dans tel ou tel poste ne doit pas pouvoir prendre la forme **d'une recopie mécanique** de références piochées dans des répertoires de métiers ou des modèles préconçus. Des interventions extérieures dans la rédaction des documents étaient encore parfois clairement décelables.

Les candidats ont intérêt à aborder la conception du dossier ou de la fiche comme un exercice personnel réclamant réflexion et mise en perspective, loin de la reproduction de tout standard.

Si la durée totale de **l'épreuve** reste fixée à 25 minutes, la durée de **l'exposé** du candidat, qui **débuté l'épreuve**, a été ramenée de 10 à 5 minutes. Il **se confirme qu'il** en ressort une très sensible amélioration dans la gestion de leur temps par les candidats de même qu'**une** bien meilleure **adéquation entre l'exposé** et les objectifs **de l'épreuve**.

Mais comme auparavant, beaucoup trop de candidats **s'abstiennent d'expliquer** en quoi consistent leurs motivations pour présenter le concours alors qu'ils doivent être capables de se projeter dans les fonctions **qu'ils** aspirent à exercer en les mettant en rapport avec leurs attentes, leurs souhaits **d'évolution**, leurs points forts et les capacités qu'ils détiennent. Ils doivent être capables **d'expliquer** clairement pourquoi ils veulent devenir attachés et montrer en quoi **l'accomplissement** de la carrière correspondante répondrait à un besoin **d'épanouissement** professionnel.

De la même manière, le degré de connaissance des candidats sur la réalité de **l'organisation** administrative est très dispersé, conduisant le jury à **s'interroger** dans certains cas sur **l'aptitude** du candidat à réellement appréhender le contexte de son exercice professionnel.

On ne saurait enfin trop insister sur le fait que, conformément à ce qui est explicitement prévu **dans le programme de l'épreuve, une part non négligeable de celle-ci** est consacrée à des questions de mise en situation professionnelle. Les candidats **s'y adaptent** manifestement mieux **qu'au** cours des précédentes sessions, même si des progrès restent encore à enregistrer en la matière. Alors que ces questions ont pour objet **d'éprouver** la capacité de réaction, le jugement et la présence **d'esprit** des candidats, elles appellent rarement des réponses univoques et encore moins des réponses « standard ».

Les notes moyennes attribuées à cette épreuve ont été de :

- 12,44 pour le concours externe ;
- 11,13 pour le concours interne ;
- 11,84 pour le troisième concours.

Les notes sont proches des notes moyennes des années précédentes.

3.22 Epreuve de langue

Il est rappelé que, pour le concours interne ainsi que pour le 3e concours, cette épreuve est **facultative et ne s'impute** sur les résultats que pour la part de la notation dépassant la note de 10. Par ailleurs **l'arrêté du 27 juillet 2012 a prévu, s'agissant du concours externe pour lequel l'épreuve est obligatoire, que la note n'est prise en compte que dans la limite de 15 points.**

Comme les années précédentes, il faut souligner que rares ont été les candidats dont les **qualités linguistiques ou communicatives font véritablement défaut. Le format de l'épreuve semble désormais connu et maîtrisé. De fait et s'agissant de l'anglais, qui est la langue choisie par la grande majorité des candidats, la qualité de la langue est légèrement supérieure à celle des précédentes sessions.**

Les prestations structurées et claires, plus nombreuses aussi, ont été valorisées. Le jury rappelle que la longueur des textes (jusqu'à 700 mots) requiert des capacités de lecture rapide, et de synthèse en temps limité. En outre il convient d'être capable d'exposer, et d'interagir avec conviction dans la langue choisie pendant la totalité des 15 minutes de l'épreuve. Les interventions de l'examineur sont avant tout des amorces à saisir pour affiner une idée. Il s'agit donc de démontrer son aptitude à échanger de façon constructive.

Une écoute régulière d'informations dans la langue choisie, tout autant que leur lecture, doit permettre de couvrir les thèmes susceptibles d'être abordés tout en se familiarisant avec les prononciations recevables. Toute approche comparative pertinente avec les systèmes français est appréciée, pour autant que la terminologie soit connue dans la langue de l'épreuve. Il en est de même de l'émission d'avis appropriés et étayés par une culture personnelle. Ici encore une connaissance minimale de la réalité et de l'actualité des sociétés française et étrangères est un atout pour dégager l'enjeu des textes proposés et les commenter, ce que trop de candidats peinent à faire spontanément.

L'adoption d'un point de vue personnel reste donc à généraliser, angle essentiel pour amorcer naturellement l'entretien qui doit certes mener à une meilleure perception du texte – les questions de l'examineur visent à évaluer jusqu'où le candidat peut construire et produire du sens en langue étrangère, et non à le piéger – mais aussi à débattre d'enjeux plus généraux ou à présenter dans une langue étrangère la face française d'un questionnement. Le jury a eu cette année encore le plaisir d'entendre de belles prestations.

4. Conclusion générale et recommandations aux futurs candidats

En l'absence d'évolutions fondamentales dans les appréciations que le jury est conduit à porter sur le degré de préparation et d'adaptation des candidats aux épreuves, les conclusions et recommandations formulées les années précédentes restent d'une complète actualité.

Deux points absolument fondamentaux doivent ainsi être soulignés à l'intention des futurs candidats au concours.

Le premier est qu'il faut rappeler, si évident cela paraisse-t-il, que le travail paie. Les candidats admis rencontrent rarement le succès sans avoir soigneusement préparé les épreuves. La préparation des épreuves écrites est d'une double nature : acquérir ou consolider la maîtrise des connaissances nécessaires pour chaque épreuve, s'entraîner à l'effort de construction intellectuelle que représente soit la composition de l'épreuve externe soit l'épreuve de note administrative des deux autres concours. En dehors ou en plus des préparations organisées, dont le suivi est d'une utilité avérée, cela implique un investissement durable dans un effort de travail personnel comme le déploiement d'une curiosité d'esprit permettant d'appréhender correctement le contexte et les enjeux des éléments figurant dans le programme des épreuves.

Le second point concerne plus particulièrement le stade des épreuves d'admission. Il tient à ceci : dans la principale épreuve orale, les meilleurs candidats sont ceux qui montrent une réelle capacité à mobiliser leurs aptitudes et leurs compétences pour les mettre au service d'un exercice concret des fonctions d'attachés. Cette épreuve n'a pas pour but de départager des candidats qui se contentent de chercher à acquérir un statut ou un grade. Elle vise à détecter ceux qui sont porteurs d'un réel projet professionnel dans lequel une personnalité, des qualités, des aptitudes et des compétences sont projetées de manière convaincante. Ce projet doit être conçu de la manière la plus concrète possible au regard des métiers exercés par les attachés. Il s'agit de montrer une envie de faire ces métiers, ou une grande partie d'entre eux, et de convaincre que cette aspiration repose sur une mobilisation raisonnée de son propre potentiel. Un candidat admissible mais médiocrement classé à l'issue des écrits parvient à franchir la barre d'admission s'il porte des motivations claires, réfléchies, construites et sincères. Un candidat bien classé à l'issue des écrits n'est pas exonéré de cette démonstration s'il veut être admis.

Le président du jury
Patrick PIERRARD

Rapport du jury des concours d'accès à l'IRA de NANTES Session 2013-2014

Observations préliminaires

Le jury renouvelle ses remerciements à l'équipe administrative de l'IRA de Nantes pour la qualité de son accueil et pour sa disponibilité dont elle sait, aussi, témoigner à l'égard des candidats.

Le jury se félicite, par ailleurs, des échanges très coopératifs avec la direction qui ont, notamment, porté sur son appréciation des candidats précédemment recrutés à l'issue de l'année de **formation**. Ces informations sont précieuses pour vérifier la qualité de la sélection des candidats.

I. DEROULEMENT DE LA SELECTION

1.1. Epreuves écrites

➤ *Une séance de correction collective a permis de préciser le barème*

Comme l'an passé, le jury s'est réuni dès la remise des copies afin de tester, en temps réel, l'équité des corrections. Une journée entière a été consacrée à cet exercice auquel la quasi-totalité des membres du jury ont, cette année, pu participer. Cet étalonnage collectif consiste à faire corriger par chaque correcteur 3 copies identiques puis à comparer les évaluations. Il est ainsi apparu nécessaire de préciser le barème ainsi que le corrigé type proposés.

En phase finale d'admissibilité, le jury a procédé à un contrôle qualité des corrections faites consistant à refaire corriger par un autre binôme des copies prises au hasard parmi les notes basses, moyennes et hautes. Ce contrôle a permis de constater la cohérence des notes attribuées entre tous les binômes.

➤ *Le jury a souhaité entendre à l'oral un nombre élevé de candidats*

Le jury a décidé d'arrêter la barre d'admissibilité à un niveau permettant d'entendre le maximum de candidats (c'est à dire plus du double de candidats par rapport au nombre de postes à pourvoir). Il sait gré à la direction de l'IRA d'avoir accepté le léger surcoût qui en a résulté.

1.2. Epreuves orales

➤ *La journée de formation collective des membres du jury reste très appréciée*

Qu'ils aient ou non déjà été formés précédemment, les membres du jury ont assisté ensemble à la même session de formation. Les retours d'expérience de l'an passé ont enrichi les échanges. Ils ont conforté l'alignement de tous sur les attendus déterminants tant à l'égard des candidats que des membres du jury.

L'objectif est que les candidats puissent donner à voir le meilleur d'eux-mêmes en toute sincérité, ce qui suppose une attitude bienveillante du jury ; il est aussi de choisir les candidats les plus aptes à court terme à exercer les fonctions de cadre au sein de l'Etat, ce qui suppose une grande rigueur dans les questionnements et les critères de sélection.

➤ *L'organisation des épreuves a permis des temps suffisants de délibération*

Conformément aux souhaits formulés à l'issue du précédent recrutement, le jury a pu disposer entre chaque candidat et à l'issue de chaque journée d'auditions, d'un temps suffisant d'échanges et de délibérations. Démarrant plus tôt et finissant plus tard, les oraux se sont ainsi déroulés dans la sérénité et avec ponctualité.

La présidente du jury a assisté à plusieurs auditions afin de contrôler l'équité de traitement et le niveau homogène de difficultés des questions posées.

➤ *La composition des sous jury a garanti une diversité identique des approches*

La mixité des horizons professionnels des membres des sous jurys a été respectée. En outre, tous les nouveaux membres des sous-jurys ont été associés à des collègues expérimentés dans ces fonctions. Le jury en félicite la direction.

➤ *Données caractéristiques du résultat final*

Les chiffres clés sont le taux d'absentéisme et le taux de sélectivité (présents / admis). Ils s'établissent à :

- pour le concours externe : 51.77 % des inscrits présents ; taux de sélectivité 1 admis pour 10 présents,
- pour le concours interne : 73.88 % présents ; taux de sélectivité 1 admis pour 13 présents,
- pour le troisième concours : 66.88 % présents ; taux de sélectivité 1 admis pour 13 présents.

On peut noter par rapport à l'an passé que le taux de présents par rapport aux inscrits est globalement stable quel que soit le concours ;

Par rapport aux trois derniers recrutements : si les concours d'accès restent globalement attractifs et sélectifs, on observe néanmoins une baisse, non négligeable, des inscrits tant sur le concours externe que sur le concours interne.

- Externe 2010 : 1428 / Externe 2013 : 1314 (-118 / -8.25 %)
- Interne 2010 : 1070 / Interne 2013 : 882 (- 188 / -17.57 %)

Cette tendance n'est pas perceptible sur le 3^{ème} concours.

Le taux de sélectivité, s'il reste identique sur ces différentes années pour le concours externe (1 pour 10), évolue pour les 2 autres concours de manière opposée : pour le 3^{ème} concours, il se renforce passant de 1 pour 10 à 1 pour 13, il s'atténue pour le concours interne passant de 1 pour 15 à 1 pour 13.

Résultats des épreuves écrites pour l'IRA de Nantes (session 2014)

	Concours externe	Concours interne	Troisième concours
Présents écrits	674	642	103
Admissibles	201	129	23
Barre admissibilité	10.51	9.5	10.41
% admissibles	29.82	20.09	22.33
Moyenne la plus haute	17 (1 ^{ère} épreuve) 17.86 (2 ^{ème} épreuve)	14.13	14.75
Moyenne la plus basse	0	0	2.22

Moyenne et écart-type par concours et par épreuves d'admissibilité (session 2014)

concours interne			concours externe			3 ^{ème} concours		
Epreuves	moyenne	écart type (1)	Epreuves	moyenne	écart type (1)	Epreuves	moyenne	écart type (1)
note de synthèse			composition sur un sujet d'ordre général	9.79	2.78	note de synthèse		
questions			Questions à réponse courte	7.92	3.23	questions		
note globale (note de synthèse + question)	7.28	2.95				note globale (note de synthèse + question)	8.83	2.41

(1) l'écart-type est l'écart moyen par rapport à la note moyenne des candidats

	concours interne			concours externe			3ème concours		
	hommes	femmes	total	hommes	femmes	total	hommes	femmes	total
Postes offerts			50			67			8
Inscrits	303	579	882	555	759	1314	72	89	161
Admis à concourir	301	571	872	549	755	1304	71	83	154
Présents écrits	223	419	642	303	371	674	48	55	103
<i>% présents</i>	<i>74.08</i>	<i>73.38</i>	<i>73.62</i>	<i>55.19</i>	<i>49.13</i>	<i>51.69</i>	<i>67.61</i>	<i>66.27</i>	<i>66.88</i>
Admissibilité									
Admissibles	47	82	129	96	105	201	8	15	23
Barre d'admissibilité			9.5			10.51			10.41
<i>% admissibles</i>	<i>21.08</i>	<i>19.57</i>	<i>20.09</i>	<i>31.68</i>	<i>28.30</i>	<i>29.82</i>	<i>16.66</i>	<i>27.27</i>	<i>22.33</i>
Admission									
Présents	43	79	122	91	97	188	8	15	23
Admis liste principale	21	29	50	32	35	67	3	5	8
Barre d'admission liste principale			11.62			12.57			13.72
Inscrits liste complémentaire	4	11	15	9	15	24	2	2	4
Barre d'admission liste complémentaire			11.04			12.11			12.57
<i>Taux de sélectivité (présents écrits/admis)</i>	<i>10.61</i>	<i>14.45</i>	<i>12.84</i>	<i>9.47</i>	<i>10.6</i>	<i>10.06</i>	<i>16</i>	<i>11</i>	<i>12.87</i>
Intégration liste complémentaire (au 25 juillet 2014)			0	3	9	13	1		1

II. CONSEILS AUX CANDIDATS

1. Epreuves d'admissibilité

➤ *La gestion du temps et des questions nécessite de l'entraînement*

Il s'avère compliqué de faire en une seule épreuve deux exercices de nature différente, l'un de réflexion et l'autre de connaissances. Or les points attribués aux questions sont importants pour le résultat final. Les candidats doivent donc se préparer à cette difficulté et savoir gérer rigoureusement leur temps. Il leur est aussi nécessaire de maîtriser les savoirs de base dans les différents domaines précisés dans l'arrêté fixant la nature des épreuves.

➤ *Les candidats doivent prouver leur capacité d'analyse et respecter les exigences minimales de forme*

L'attention des candidats est appelée sur la présentation de leur copie. Le jury qui a du mal à déchiffrer l'écriture ou qui trouve des fautes d'orthographe à chaque ligne ne peut que sanctionner ce manque de respect à son égard.

En dehors de cette exigence minimale, les points attribués à la forme ont trait à l'esprit de synthèse, la cohérence du raisonnement et la clarté des idées mises en avant. L'annonce de

plan, l'équilibre des parties et la qualité de la syntaxe ne suffisent donc pas à justifier la totalité des points prévus à ce titre.

Sur le fond, le candidat doit d'abord prêter une grande attention à l'énoncé du sujet pour bien comprendre le contexte de la note et les attentes de son destinataire. A cet égard, s'agissant du concours interne, le sujet d'écrit présentait un piège puisque le candidat devait se projeter dans le passé, au moment de la mise en place des services interministériels départementaux des systèmes d'information et de communication.

Ce qui est ensuite discriminant est la valeur ajoutée que le candidat apporte au travers d'examen des documents joints au sujet : un simple recopiage ne saurait prouver sa capacité d'analyse et de réflexion. Il est notamment important, dans tous les cas, de savoir replacer la question dans son contexte pour en faire ressortir les enjeux, les difficultés, et les risques.

2. Epreuves d'admission

Le jury a relevé par rapport à l'an passé, un niveau plus élevé des candidats, une meilleure gestion du stress et des présentations globalement moins formatées.

➤ *Conseils généraux pour les trois concours*

La discussion avec le jury est, pour le candidat, l'occasion de prouver sa réelle motivation à servir l'Etat et son potentiel managérial. Il ne s'agit donc pas d'un « grand oral » de connaissances.

Le candidat doit savoir exploiter ses 5 minutes de présentation pour intéresser le jury à son parcours et les enseignements qu'il en tire ; redire de manière descriptive ce qui est dans le dossier ne pourra qu'ennuyer le jury, de même qu'un exposé scolaire ou stéréotypé.

Le candidat doit également respecter le temps imparti à cette présentation. S'il ne le fait pas, le jury l'interrompt et la note s'en ressent.

Tout au long de l'épreuve, le candidat devra savoir s'exprimer clairement et utiliser un champ lexical adapté. Les cadres sont appelés à représenter l'Etat et la formation dispensée par l'IRA n'est pas destinée à réviser les fondamentaux de l'expression orale.

La sincérité paye, surtout lorsqu'elle est perceptible tout au long de l'épreuve : celui qui ose révéler sa personnalité et répondre franchement aux questions sera apprécié, alors que celui qui reste dans l'auto-contrôle laissera planer un doute qui, au final, ne lui profitera pas.

La curiosité est nécessaire : le jury s'étonne toujours de constater l'absence de connaissances dont font preuve trop de candidats sur les trois univers professionnels du recrutement. Le candidat qui montre un mépris ou une méconnaissance totale de l'univers scolaire et universitaire en est sanctionné. Cela n'exclut nullement d'exprimer des préférences sur certains postes de sorties et de s'en expliquer en toute franchise.

Le jury apprécie les candidats qui savent tirer profit de leur expérience, même courte, dans ou hors scolarité, et la mettre en perspective avec les fonctions auxquelles ils aspirent.

Dans tous les cas, le jury vérifie que le candidat s'est réellement projeté dans la fonction d'encadrement. S'il ne s'imagine que dans un seul type de fonctions, le jury retient un défaut de capacité d'adaptation alors qu'il s'agit d'une qualité essentielle pour servir l'Etat.

Les mises en situation peuvent déstabiliser ces candidats : il est attendu de leur part du bon sens et une capacité d'analyse des difficultés du cas qui leur est proposé. Les considérations d'éthique et l'esprit de responsabilité sont alors déterminants.

Dès lors que ces pré-requis sont assurés, les qualités discriminantes sont l'aptitude managériale, le dynamisme, l'ouverture d'esprit et l'écoute attentive. Des notes éliminatoires ont ainsi été données sans hésitation aux candidats qui n'ont pas semblé prêts à assumer les responsabilités de chef d'équipe en cohérence avec l'éthique du statut.

➤ *Conseils spécifiques aux trois recrutements*

Les candidats du concours interne ont présenté des dossiers de qualité très moyenne. Le dossier étant formaté selon une norme précise, avec des compétences bien souvent puisées dans le dictionnaire interministériel des compétences et métiers de l'Etat, il est difficile de se faire une réelle idée des fonctions réelles exercées par le candidat. C'est pourquoi certaines annexes jointes par les candidats furent déterminantes pour valider leur présentation

Connaissant déjà l'administration, il est attendu de leur part une capacité de recul et d'analyse sur les fonctions qu'ils ont exercées ainsi que sur les fonctions d'encadrement.

Les candidats du concours externe doivent également renseigner avec soin leur dossier et ne pas se contenter de décrire longuement les formations qu'ils ont suivies.

Il apparaît nécessaire de rappeler à leur attention que le niveau de diplôme ne saurait suffire à légitimer leurs ambitions professionnelles. Il donne une indication sur le niveau de connaissances acquises, mais force est de constater le contraste fréquent entre un haut niveau de formation et une prestation peu convaincante.

Ce n'est pas à l'administration de s'adapter aux désirs de ses agents et servir l'Etat présente des contraintes. Ainsi les candidats qui n'ont pas pris conscience de la nature de l'engagement exigé des cadres de l'Etat n'ont pas été choisis et l'excès d'arrogance a été sanctionné.

Ils doivent aussi se renseigner sérieusement sur les différents univers professionnels proposés à l'issue de la **formation**.

S'agissant du troisième concours, le jury a noté des parcours très riches et diversifiés, ainsi qu'un projet professionnel réellement mûri.

En conclusion, le jury relève avec beaucoup de satisfaction la richesse des profils recrutés. C'est une chance pour l'Etat de pouvoir intégrer des personnes d'horizons très divers et d'un niveau de qualification ou de compétence très élevé.

Il conseille à ceux qui n'ont pas été admis cette année de ne pas se décourager et de savoir se remettre en cause pour tirer toutes les leçons nécessaires à leur prochain succès.

La présidente du jury,

signé

Catherine FERRIER